

PROJET DE
BUDGET
2019

VILLE D'AMIENS

LE MOT DU MAIRE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu en novembre a confirmé les contraintes fortes qui pèsent sur les finances de notre ville :

- Le respect de la contractualisation financière avec l'Etat pour la période 2018-2020 qui nécessite la maîtrise des principaux postes de dépenses. Il faut noter les effets conjoncturels sur la masse salariale, l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), reprise de la mise en œuvre du dispositif Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), impact de la suppression des emplois aidés ;
- l'impact de la modification apportée en matière de rythmes scolaires sur les recettes de fonctionnement.

Malgré ce contexte difficile, notre équipe garde le cap fixé autour des orientations de :

- stabilité du niveau de fiscalité ;
- maintien d'un niveau d'investissement important au bénéfice de l'économie locale et en restant attentif à la situation d'endettement ;
- maîtrise de nos dépenses, et en particulier de nos dépenses de fonctionnement.

Complémentaire de celui d'Amiens Métropole, ce budget primitif vient transcrire de manière concrète l'ensemble de ces priorités politiques, et il constitue un outil au service des amiénoises et des amiénois, tant pour assurer le meilleur service au quotidien que pour préparer l'avenir.

Brigitte FOURÉ
Maire d'Amiens

LE BUDGET GÉNÉRAL.....4

STRUCTURE GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2019	4
ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGÉTAIRES.....	5
GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE	16
BUDGETS ANNEXES	18

UNE VILLE SOLIDAIRE AU SERVICE DE SES HABITANTS.....19

PACTE POUR LE BIEN VIVRE.....	21
LA PETITE ENFANCE.....	23
L'ENFANCE	25
LA JEUNESSE.....	26
LA VIE SCOLAIRE ET LA RESTAURATION.....	28
LES SERVICES À LA POPULATION	29
LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ	32
L'ESPACE CITOYENNETÉ ET VIE SOCIALE.....	36
LA PROXIMITÉ.....	37

UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET ATTRACTIF.....51

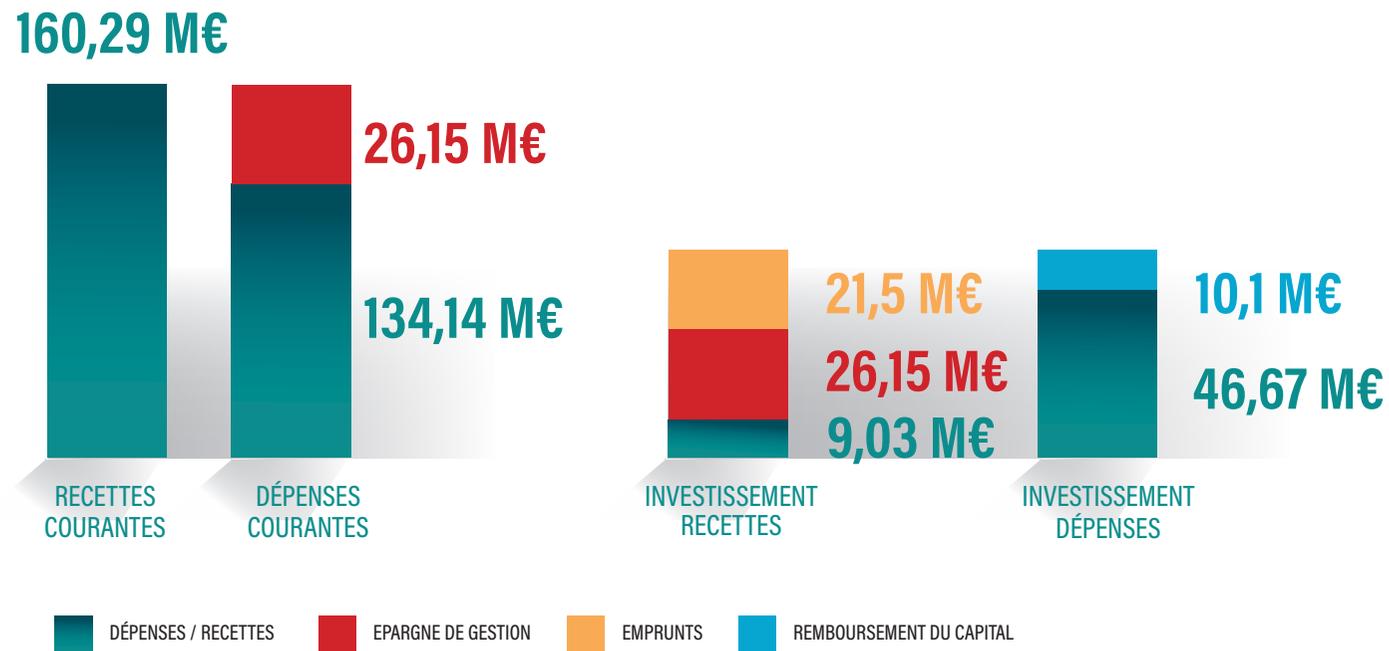
LOGEMENT POUR TOUS.....	53
LE COMMERCE.....	55
L'ACTION INTERNATIONALE	56
LA POLITIQUE DE LA VILLE	59
LES ESPACES PUBLICS.....	61
PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENTS URBAINS.....	64
LE RÉSEAU DE CHALEUR ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE..	67

DES SERVICES SUPPORTS PERFORMANTS ET OPTIMISÉS68

LES ACHATS.....	70
L'IMMOBILIER ET LA LOGISTIQUE.....	72
LE NUMÉRIQUE ET L'INNOVATION	73
LES AFFAIRES JURIDIQUES.....	76
LES RESSOURCES HUMAINES	78
LA COMMUNICATION ET L'ANIMATION.....	81
LA DÉMOCRATIE LOCALE	83

STRUCTURE GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Les grands équilibres de ce budget (approche CRG) pour l'année 2019 se présentent ainsi :



ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGÉTAIRES

RECETTES ET DÉPENSES COURANTES

LES RECETTES COURANTES

Les recettes courantes du budget principal, d'un montant de **160,29 M€**, augmentent globalement de 3,82 M€, soit + 2,4 % par rapport au budget primitif 2018.

Attention : qu'il s'agisse des recettes ou des dépenses courantes, elles comprennent des opérations tant de la section de fonctionnement que d'investissement, ce qui explique que leur montant peut différer de la présentation par section.

Sans anticiper la présentation du compte administratif 2018 de la Ville d'Amiens, il faut noter une reprise positive dans l'évolution des recettes de fonctionnement, sous l'effet à la fois de la fiscalité locale et de la progression de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

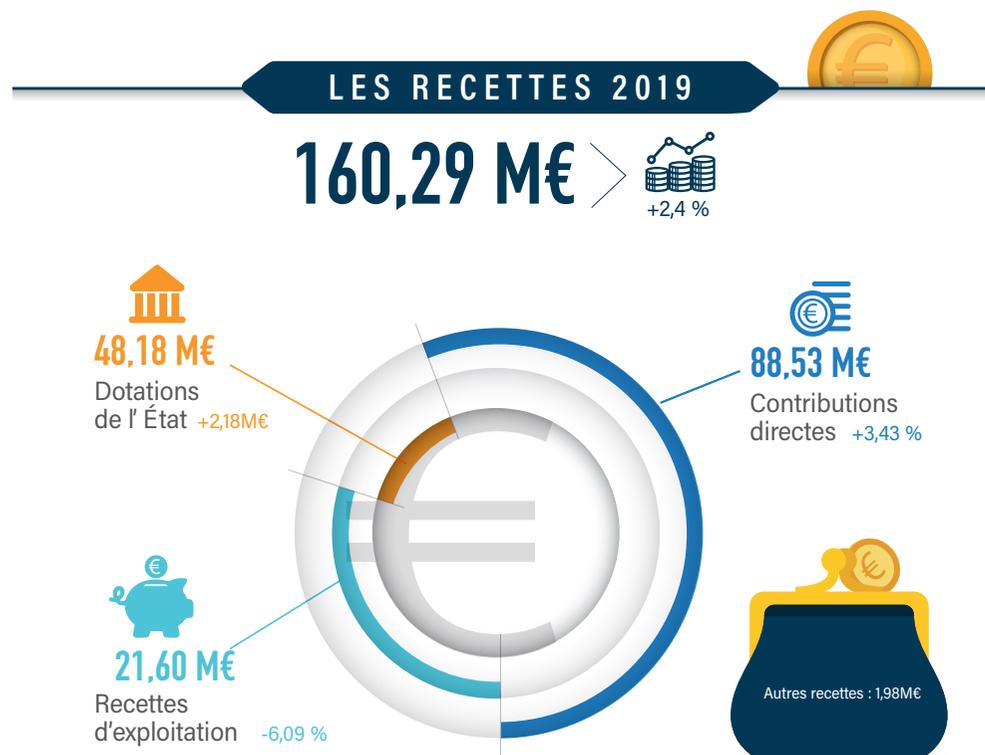
(en millions d'euros)	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Crédits ouverts 2018	Budget primitif 2019
Recettes courantes	156,47	157,38	158,78	160,29
Evolution en %		+ 0,58 %	+ 0,89 %	+ 0,95 %

Ces recettes sont constituées :

- des **contributions directes qui s'élèvent à 88,53 M€**, en augmentation de + 2,94 M€, soit + 3,43 %.

Deux progressions sensibles sont à relever en matière d'impôts et taxes :

- Le produit de la fiscalité directe est estimé à 80,22 M€, soit une progression de 2,18 M€ par rapport au produit estimé 2018, soit + 2,79 %. Cette progression sensible s'explique par l'entrée en vigueur du dispositif de revalorisation automatique des valeurs locatives (article 1518 du Code Général des Impôts).
- Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est attendu à 3,7 M€, contre 3,3 M€ au BP 2018, sous l'effet du marché immobilier dynamique estimée à +2%.
- **des taux de fiscalité inchangés.**
- **les dotations de l'État à hauteur de 48,18 M€**, soit en hausse de + 2,18 M€ par rapport au BP 2018.



Cette augmentation globale masque cependant une double réalité :

- le maintien à son plus faible niveau de la période de notre dotation forfaitaire (22,5 M€).
- l'augmentation du montant perçu de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) dont le montant prévisionnel atteint désormais 19,10 M€, soit + 0,68 M€ de plus que le montant perçu en 2018 .

S'agissant de notre dotation globale de fonctionnement, la perte cumulée depuis 2013 atteint désormais 34,47 M€ :

- **les recettes d'exploitation, avec 21,60 M€**, sont en diminution de - 1,4 M€ soit - 6,09 %.

Deux postes expliquent très largement cette diminution : la fin de la subvention de l'État concernant l'aménagement des rythmes scolaires fait constater une perte de recette de 915 000 € par rapport au BP 2018. Quant aux recettes issues des emplois d'insertion et de l'apprentissage, elles passent de 936 120 € au BP 2018 à 678 600 € en 2019 (- 257 k€).

DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018	Estima- tion DGF 2019	Perte cumulée
30,26	29,23						1,13
		26,57					3,69
			23,88				6,38
				22,47			7,79
					22,52		7,74
						22,52	7,74
TOTAL CUMULE 2013 / 2019 (en millions d'euros)							34,47

Nos produits d'activité de services et ventes diverses restent stables à 7,22 M€, avec des hausses de tarifs contenues en 2019 au niveau de l'inflation.

Il faut par ailleurs souligner la progression des droits de place et de stationnement sous l'effet notamment de la dépenalisation du stationnement entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

- **les autres recettes**, pour un montant de 1,98 M€, sont prévues dans la continuité du BP 2018.

LES DÉPENSES COURANTES :

Les dépenses courantes du budget principal s'élèvent à 134,14 M€, elles sont stables par rapport au BP 2018 (+0,07 M€ soit +0,05 %).

Elles sont constituées par :

- **les dépenses de personnel** (intégrant le personnel mutualisé), fixées à 81,92 M€ sont en progression de + 1,14 M€ par rapport au budget primitif 2018, mais se situent seulement à 0,34 M€ au-dessus du réalisé de l'année 2017.

La maîtrise de la masse salariale, annoncée lors du débat d'orientations budgétaires, constitue un élément majeur pour préserver la capacité d'autofinancement de la collectivité.

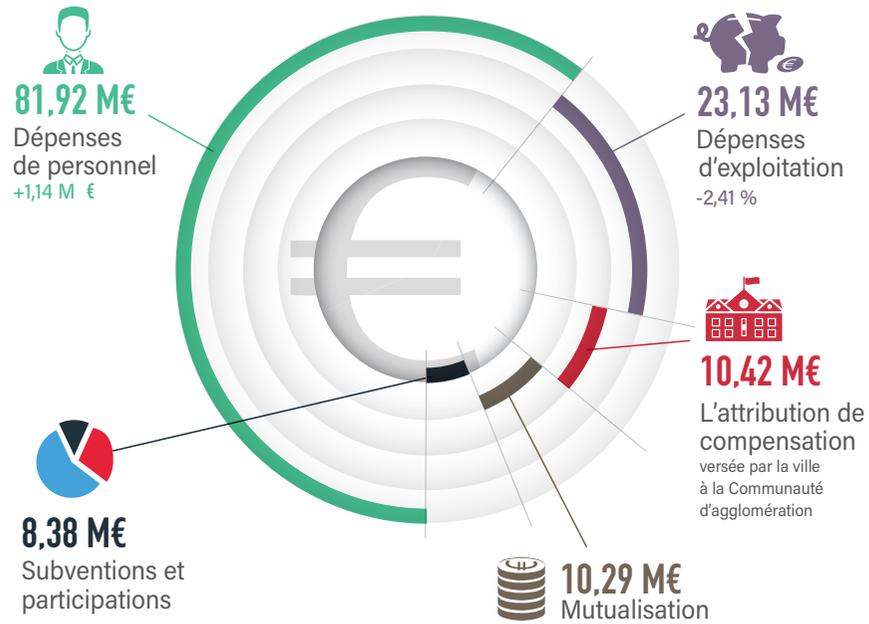
- **les dépenses d'exploitation** : 23,13 M€ sont en baisse de - 0,55 M€, soit - 2,32 %.

L'objectif est de maîtriser les postes achats et services extérieurs.

- la **mutualisation** des charges remboursées à Amiens Métropole est stable par rapport aux crédits ouverts 2018 avec une inscription à hauteur de 10,29 M€.
- **les subventions et participations** sont fixées à 8,09 M€ et se décomposent de la manière suivante :
 - 2,53 M€ de subventions versées aux associations (identique au BP 2018) ;
 - 1,65 M€ pour les contributions aux écoles (identique au BP 2018) ;
 - 0,1 M€ de contribution à la Caisse des écoles (inchangé) ;
 - 1,98 M€ de subvention au CCAS (identique au BP 2018) ;
 - 0,65 M€ de subvention d'équilibre versée au budget annexe Parcs de stationnement.
- **l'attribution de compensation** versée par la Ville à la Communauté d'agglomération reste inchangée à 10,42 M€.

LES DÉPENSES 2019

134,14 M€ > 
+0,05 %




81,92 M€
Dépenses de personnel
+1,14 M €


23,13 M€
Dépenses d'exploitation
-2,41 %


10,42 M€
L'attribution de compensation versée par la ville à la Communauté d'agglomération

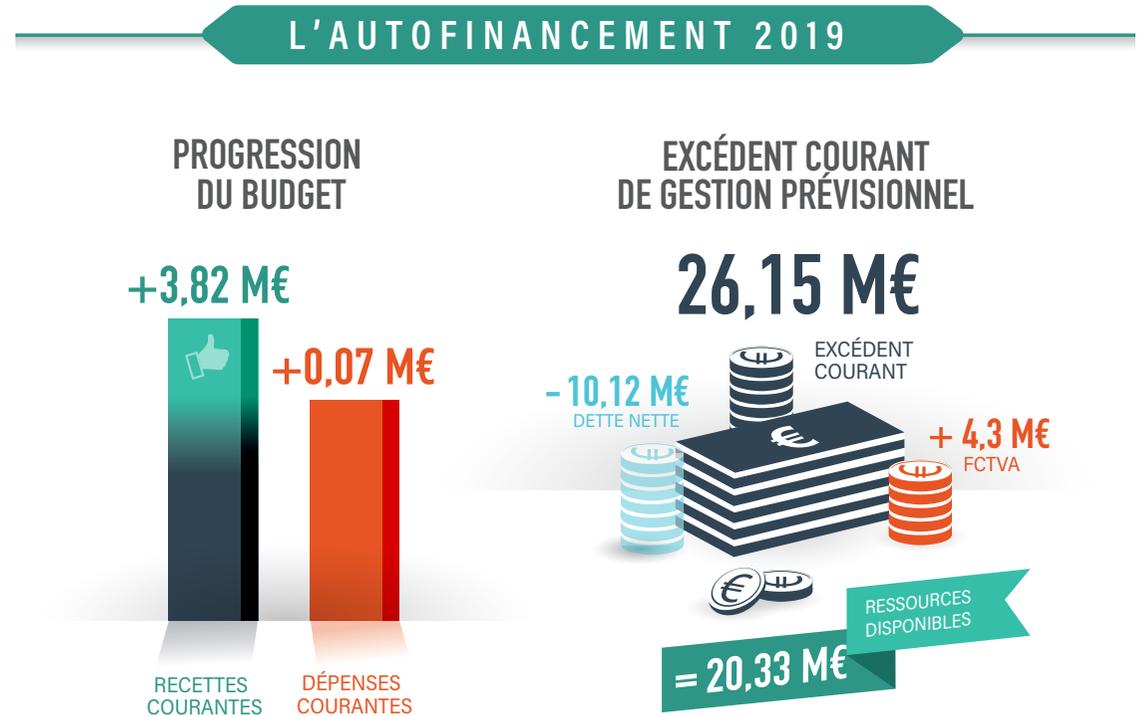

10,29 M€
Mutualisation


8,38 M€
Subventions et participations

L'AUTOFINANCEMENT

Le budget présenté fait apparaître une progression de recettes courantes de + 3,82 M€ et une stabilité des dépenses courantes de + 0,07 M€, permettant d'améliorer sensiblement le niveau d'autofinancement.

L'excédent courant de gestion prévisionnel s'élèverait à **26,15 M€** (22,40 M€ prévus en 2018 contre 24,79 M€ constatés en 2017) ce qui, déduction faite d'une dette nette de 10,12 M€ et ajout du FCTVA de 4,30 M€ aboutit à un montant de ressources disponibles de 20,33 M€ (16,99 M€ en 2018).



PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2016 - 2020

Le maintien d'un haut niveau d'investissement au service du développement de notre territoire constitue une priorité forte.

Pour l'année 2019, il est ainsi prévu **des dépenses d'opérations pour un montant de 44 M€**, avec des **recettes estimées à 4,73 M€**, laissant donc une charge nette des opérations d'investissement de 39,28 M€.

Une délibération spécifique détaille les montants alloués aux autorisations de programmes ainsi que le montant des crédits de paiement affectés pour l'année 2019.

Les opérations d'investissement significatives dans chaque grand domaine de compétence de notre collectivité sont détaillées ci-après.



SANTÉ, DÉPENDANCE ET AFFAIRES SOCIALES

Parmi les opérations significatives, il faut relever les crédits alloués pour favoriser l'accessibilité de notre Ville, avec des crédits de paiement ouverts à hauteur de 0,5 M€ sur une AP de 4 M€.

L'opération de relocalisation du centre social et interculturel ALCO, dont l'autorisation de programme a été créée au budget 2018, rentre maintenant dans sa phase opérationnelle et nécessite l'inscription de 2,35 M€ de crédits de paiement.

URBANISME ET LOGEMENT

Les opérations de renouvellement urbain conduisent à inscrire au total 1,51 M€ sur les quartiers d'Etouvie, Nord, Pierre Rollin et Parcheminiers.

Plusieurs opérations d'aménagement sont également prévues dans les secteurs parmi lesquelles :

- Fosse au Lait (1,39 M€)
- Restructuration du Centre commercial du Colvert (0,21 M€) en complément de l'action d'Amiens Métropole

- Restructuration des Coursives (3,5 M€)
- Site Cosserat (0,2 M€)

En matière de logement, il faut souligner les crédits de paiement de près de 3,1 M€ en faveur du logement social et dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

Des crédits de paiement sont également inscrits pour l'aide à l'accession sociale à la propriété à hauteur de 0,6 M€.

Concernant les Zones d'Aménagement Concerté, il faut relever la participation de la collectivité en 2019 pour le développement de la ZAC Intercampus avec 2,45 M€.

STATIONNEMENT

Sur le budget principal, 2019 verra la dernière phase de développement du stationnement résidentiel, avec des CP de 0,5 M€.

Sur le Budget annexe des Parcs de Stationnement, deux opérations d'investissement sont prévues :

- des travaux de mise en conformité des systèmes de sécurité incendie (CP de 0,37 M€)
- des travaux de modernisation de nos parcs souterrains de stationnement avec des CP de 1 M€.

VOIRIE, ESPACES PUBLICS

Plusieurs opérations significatives peuvent être relevées sur l'année 2019 :

- la finalisation du remplacement des bornes piétonnes permettant l'accès au centre-ville pour 0,18 M€
- des opérations d'aménagement urbain et de voirie à hauteur de 5,7 M€
- des opérations de modernisation et aménagement des ouvrages d'art à hauteur de 0,74 M€
- la poursuite des démarches de modernisation de l'éclairage public (0,5 M€) et d'effacement des réseaux (0,2 M€)

ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE

Priorité forte de l'équipe municipale, les moyens mobilisés en 2019 pour cette compétence restent très importants :

- pour la Maison du petit enfant « Germaine DULAC » avec l'inscription de 1,47 M€ de CP
- pour les travaux dans les écoles, centres de loisirs et crèches avec 3,3 M€ de CP en 2019
- pour les travaux de rénovation de la cuisine centrale avec 0,3 M€ de CP.

COMMERCE

Deux autorisations de programme sont créées à l'occasion de ce BP 2019 :

- La première à hauteur de 25 500 € avec des CP de même montant concernant le projet INTERREG « Go Trade » au bénéfice de nos marchés de plein vent.
- La seconde à hauteur de 125 000 € avec des CP de même montant pour la réalisation d'une programmation FISAC (Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) au service des commerces de centre-ville.

ENVIRONNEMENT

Près de 3 M€ de CP sont inscrits au BP 2019 sur cette thématique transversale et centrale.

Parmi les réalisations les plus importantes peuvent être cités :

- la poursuite de la protection du patrimoine arboré (0,12 M€)
- la délocalisation de la production du jardin des plantes (2,2 M€)
- la modernisation des équipements pour les squares ludiques (0,28 M€)
- l'équipement des jardins familiaux de la ZAC Intercampus (0,15 M€)

- la fin des opérations sur les bâtiments Farine et Orangerie du Jardin des plantes (0,10 M€)
- le fleurissement pérenne (0,11 M€)

Il faut par ailleurs souligner la création d'une autorisation de programme lors de ce BP 2019 : la restauration et la valorisation du marais des 3 vaches pour 515 000 €.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Lors du BP 2018, une autorisation de programme relative à la rénovation énergétique des bâtiments municipaux a été créée pour 900 000 €. Cette AP a été intégralement réalisée en 2018 notamment en raison de la mobilisation possible de cofinancements importants. Il est donc proposé d'augmenter le montant de cette AP de 536 k€ et de prévoir ce même montant en CP 2019.

Enfin, il est proposé dans ce budget 2019 la création d'une AP de 840 k€ consacrée à la participation aux travaux d'économie d'énergie dans l'habitat privé. 260 k€ de CP sont prévus en 2019, dont le financement est assuré notamment par les redevances versées par la SEMOP Amiens Énergies.

ÉTAT CIVIL ET POPULATION

Le budget 2019 prévoit la continuité des travaux

d'entretien, réhabilitation et modernisation des cimetières avec des crédits de paiement de 0,3 M€ pour la Madeleine.

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

2 nouvelles AP sont créés :

- La première à hauteur de 350 000 € concerne les travaux d'extension et de renforcement du réseau pour assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), couverte à hauteur de 150 000 € de CP en 2019 pour renforcer les réseaux sur le site des 4 Chênes.
- La seconde à hauteur de 950 000 € couverte intégralement en CP en 2019 vise à la relocalisation du CSU, de la direction de la Police Municipale et du poste de police municipale Sud sur le site Friant.

DÉMOCRATIE LOCALE, VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

L'année 2019 sera marquée par la finalisation du projet de création du Pôle associatif à Amiens Nord, avec des CP de 0,1 M€.

PATRIMOINE, INFORMATIQUE ET FINANCES

S'agissant des investissements internes à la collectivité, il faut souligner :

- en matière de systèmes d'information, la poursuite de la modernisation de nos outils avec 0,57 M€ de CP inscrits.
- en matière de patrimoine immobilier, 4,3 M€ de crédits de paiement sont proposés lors de ce budget.

Dans ces crédits, il faut souligner la priorité donnée à la proximité (2,5 M€ pour la dotation de proximité).

D'autres actions sont prévues :

- Diagnostic amiante et actions correctives pour 0,15 M€
- Travaux à l'Hôtel de Ville et ses annexes pour 0,4 M€
- Raccordement des bâtiments municipaux au réseau de chaleur pour 0,59 M€
- Équipement technique des services pour 0,3 M€

Enfin, un crédit de paiement de 1 M€ est inscrit pour faire face aux fonds de concours sollicités par Amiens Métropole.

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

SITUATION DE L'ENDETTEMENT EN 2018

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de dette de la Ville d'Amiens, d'un montant total de **96 628 699 €**, est indexé à hauteur de 84 277 274,82 € (87,74 %) sur des taux variables et révisables et à hauteur de 12 351 424,18 € (12,26 %) sur du taux fixe.

Le maintien durant l'année 2018 de taux nets négatifs sur les index monétaires court terme a permis le maintien à un très bas niveau du taux moyen pondéré de la Ville estimé à un taux de 0,60 %. Cette situation devrait perdurer sur l'exercice 2019 sans augmentation escomptée du taux moyen pondéré.

Par ailleurs, l'absence de tension sur sa trésorerie a permis à la Ville d'Amiens de limiter ses besoins de recours à des emprunts long terme.

Sur le long terme

La Ville d'Amiens mobilisera sur 2018 un montant d'emprunts limité au 26 novembre 2018 à **10 172 906,50 €**.

Le détail des emprunts encaissés est le suivant :

- 3 M€ auprès de la Banque Postale, supportant un taux fixe annuel de 1,12 % sur une durée de 15 ans,
- 2 M€ auprès de la Caisse Régionale du Crédit agricole, indexé sur Euribor 12 mois + 0,43 % sur une durée de 15 ans,
- 2 M€ auprès de la Société Générale, supportant un taux fixe annuel de 1,17 % sur une durée de 15 ans,
- 2 M€ auprès de l'AFL, supportant un taux fixe annuel de 1,14 % sur une durée de 15 ans.
- 1 M€ auprès de la Caisse d'Épargne supportant un taux fixe annuel de 1,12 % pour une durée de 15 ans.
- 172 906,50 € auprès de la CAF de la Somme à taux zéro sur une durée de 10 ans. Cet emprunt est destiné à financer les travaux de réhabilitation de locaux et l'extension du Multi Accueil Pigeon Vole.

Il n'est pas connu à ce jour le montant de l'emprunt de clôture qui sera mobilisé le 31 décembre 2018 et remboursé en janvier 2019. Pour mémoire, le

montant mobilisé à ce titre sur l'exercice 2017 a été de 9,40 M€.

Sur le court terme

La Ville d'Amiens a pu couvrir ses besoins de financement à court terme en disposant d'une convention de réservation de trésorerie d'un montant total de **8,5 M€** avec la Caisse d'Epargne de Picardie.

Cette ligne tombe à échéance le 31 décembre 2018 et sera reconduite avant la fin de l'année.

La Ville dispose également d'un contrat revolving de 15 M€ d'une validité de 3 ans souscrit avec le Crédit Agricole Brie Picardie en 2016.

LES PERSPECTIVES POUR L'ENDETTEMENT EN 2019

Sur le long terme

LES FINANCEMENTS

Au regard des liquidités disponibles sur les marchés financiers, la Ville d'Amiens ne devrait pas connaître de difficulté de financement sur l'exercice 2019.

La Ville d'Amiens dispose de droits de tirage sur les contrats de trésorerie en cours de validité (23,5M€) qui lui assurent une visibilité de plusieurs mois en moyens de paiement.

Il convient de rappeler que la Ville d'Amiens est entrée au capital de l'Agence France Locale (AFL) en 2014 à hauteur de 844 000 € et est représentée à son Conseil de Surveillance. L'AFL peut couvrir jusqu'à 50% des besoins annuels de financement de la Ville qui utilisera cette faculté si les conditions financières proposées sont suffisamment attractives et concurrentielles.

L'ANNUITÉ DE LA DETTE

En raison de l'exposition prédominante de la Ville sur des index à taux flottant, le taux moyen pondéré de la Ville est estimé de l'ordre de 0,60% en 2018.

L'annuité estimée de la dette pour 2019, tous budgets, est d'un montant de 11,463 M€ en légère augmentation de 0,738 M€ au regard de l'annuité de la dette estimée sur l'exercice 2018 (10,725€)

L'ENCOURS DE DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2019

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2018 était de 96 628 699 € en diminution par rapport à l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2017 qui s'élevait à 100 813 214 €. Il est probable que l'encours de dette qui sera constaté au 1^{er} janvier 2019 sera au plus égal à ce montant constaté au 1^{er} janvier 2018.

LE MONTANT DE L'EMPRUNT POUR 2019

Des différents éléments présentés dans le cadre du présent budget, il ressort un besoin de financement par l'emprunt autorisé à hauteur de **21 500 000 €**.

BUDGETS ANNEXES

- Pour le Budget annexe « Opérations funéraires », il est équilibré à **13 000 €** en recette et en dépense.
- Pour le Budget annexe « Parcs de stationnement », la nécessité de faire face aux investissements décrits précédemment nécessite le versement d'une subvention d'équilibre de **650 000 €**.



**UNE VILLE SOLIDAIRE
AU SERVICE DE SES HABITANTS**



UNE VILLE SOLIDAIRE AU SERVICE DE SES HABITANTS

Dans un cadre de forte attente des habitants, la ville d'Amiens joue un rôle de proximité particulièrement important. Forte de ses valeurs de solidarité, la ville poursuivra en 2019 ses actions au service des Amiénois :

- En confortant sa proximité auprès des plus jeunes, des plus modestes et des plus âgés qui ont tout spécialement besoin de notre soutien ;
- En portant un regard très attentif à la cohésion sociale dans tous les quartiers ;
- En renforçant la sécurité quotidienne de tous dans toute la ville ;
- En entrant dans la formidable opportunité d'Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse en 2020.

LE PACTE POUR LE BIEN VIVRE

LE CONTEXTE

En élaborant le Pacte pour le Bien-Vivre à Amiens, la Ville a engagé une politique sociale volontariste s'appuyant sur trois axes :

- **Axe 1** : Amiens, ville exemplaire dans l'accompagnement de la dépendance et des personnes âgées
- **Axe 2** : Amiens, ville qui améliore le bien-être de ses habitants
- **Axe 3** : Amiens, ville exemplaire dans l'accompagnement social, durable et solidaire

Elle poursuivra le déploiement du Pacte durant l'année 2019.

LES OBJECTIFS 2019

Favoriser le maintien à domicile des seniors

- Pour favoriser le lien social des seniors avec leurs proches et leur permettre de rester autonomes dans leurs démarches administratives, plus de 400 seniors seront formés aux outils numériques (tablettes, téléphones portables, etc.).

Favoriser le lien social des amiénois

- La ville d'Amiens poursuivra les travaux du futur centre social et interculturel ALCO à Amiens Nord, lui permettant ainsi en 2020 de développer ses activités au service de la population dans de nouveaux locaux parfaitement adaptés.

Rendre le cadre de vie plus attrayant

- Un logement témoin adapté sera ouvert aux Amiénois en début d'année pour les aider à rendre leur domicile accessible. Ils pourront ainsi y vivre le plus longtemps possible sans risque de chute.
- Amiens poursuivra la mise en accessibilité du territoire, et candidate à la Marque Destination pour Tous pour les quatre types de handicaps.

CHIFFRES-CLÉS

- **2 000**
visites à domicile effectuées par le réseau de visiteurs
- **22 000**
places d'animation proposées pour les seniors en 2019
- **17 000**
personnes bénéficient chaque année d'une action portée par la Maison de Prévention Santé Publique
- **17 000**
personnes accueillies par les Maisons de Service au Public en 2017
- **721**
interventions en 2017 pour nuisances sonores, habitat/mal logement, hygiène générale

LE PACTE POUR LE BIEN VIVRE

- Amiens poursuivra l'accompagnement des ménages et des bailleurs touchés par les problèmes d'hygiène du logement en maintenant la qualité des interventions malgré la forte augmentation des sollicitations.

Faciliter l'insertion économique et sociale notamment par l'inclusion numérique

- La ville développe un plan numérique pour les publics qui en sont les plus éloignés. Elle poursuivra l'accompagnement des publics, simplifiera les dispositifs administratifs, et déploiera le Facile à Lire et à Comprendre (FALC).
- Le parrainage de jeunes va se développer pour faciliter leur insertion professionnelle.
- Nous renouvelerons les partenariats avec les fournisseurs d'énergie pour que la précarité énergétique soit mieux prise en compte.

Favoriser le bien être des habitants

- Amiens contribuera à la création d'un Conseil Local de Santé Mentale, et signera la deuxième génération de Contrat Local de Santé.

Poursuivre la mise en œuvre du projet municipal de santé autour de ses 3 axes prioritaires

- faire d'Amiens une ville exemplaire en santé publique
- développer un cadre favorable à la santé et au bien-vivre des Amiénois
- favoriser l'accès aux soins pour chacun

Conforter les trois Maisons de Service au Public à l'Atrium, aux Coursives et à Pierre-Rollin

BUDGET

▪ **1 984 962 €**

Montant de la subvention versé au CCAS en 2019

▪ **500 000 €**

pour la mise en accessibilité des Bâtiments publics et la voirie

▪ **2 353 900 €**

pour la construction du futur centre social ALCO

▪ **715 000 €**

de budget en 2019 pour la santé, charges de personnel incluses

▪ **390 000 €**

de budget en 2019 pour les Maisons de Service au Public (MSAP), charges de personnel incluses

LA PETITE ENFANCE

LE CONTEXTE

Accueillir l'enfant de 2 mois à 3 ans (voir 6 ans si besoin spécifique) et accompagner sa famille sont des enjeux majeurs de la Ville d'Amiens.

Les valeurs éducatives Petite Enfance sont portées par le Projet Éducatif Global Municipal et se déclinent au quotidien dans les actions menées par les équipes.

La Ville a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil du jeune enfant et de travail des professionnels. Au regard de la législation et des normes en vigueur, elle répond à cet objectif :

- en optimisant et en rationalisant l'accueil dans les crèches municipales,
- en développant les actions des relais assistants maternels en direction de l'accueil individuel,
- en soutenant les crèches associatives,
- en se dotant d'équipes pluridisciplinaires spécialisées.

LES OBJECTIFS 2019

- Poursuivre le projet de relocalisation des crèches Antibes et Delpech sur le site de Germaine Dulac. Ce projet permettra d'augmenter de 5 places la capacité d'accueil (2020).
- Poursuivre les études dans le cadre du projet de relocalisation des crèches Chapeau de Violettes et Câline sur le site de l'ancienne école maternelle Au bord de l'eau. Ce projet permettra également la relocalisation de la Halte-Garderie les Bout'Chou dans les locaux actuels de Caline.
- Favoriser l'éveil, le développement et la socialisation des enfants accueillis tout en respectant leur individualité et continuer l'intégration des enfants à besoins spécifiques (handicap, maladie chronique, ...).
- Favoriser les actions en direction des familles afin de maintenir un cadre éducatif cohérent envers leurs enfants et de les aider à équilibrer vie familiale et professionnelle.

CHIFFRES-CLÉS

- **16** établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants ;
518 places mobilisant plus de
200 professionnels
- **10** établissements d'accueil de jeunes enfants associatifs financés par la Ville pour
281 places
- **5** micro-crèches,
4 crèches interentreprises et
2 d'entreprises pour
375 places
- **781** assistants maternels indépendants dont **520** en activité

LA PETITE ENFANCE

- Maintenir la dynamique engagée par les relais assistants maternels au regard des besoins liés à l'accueil individuel du côté des assistants maternels comme des familles employeurs.
- Poursuivre l'amélioration des conditions de travail des professionnels en favorisant le bien-être au travail et en proposant un plan de formation répondant aux besoins de service et à leurs attentes.
- Définir et mettre œuvre le nouveau Schéma Local Petite Enfance en partenariat avec nos partenaires et financeurs.

BUDGET

INVESTISSEMENT

- Crèche Germaine Dulac ;
1 473 791 € mobilisés en 2019
pour un cout total de
3 037 000 €

- **100 000 €** de travaux dans les crèches

FONCTIONNEMENT

- Subventions aux crèches associatives ;
865 000 €
- Crèche familiale « le nuage » y compris le personnel :
752 000 €
- Les Relais Assistants Maternels y compris le personnel :
246 000 €

L'ENFANCE

LE CONTEXTE

Le décret du 27 juin 2017 a permis aux communes de proposer une répartition des heures d'enseignement hebdomadaire sur **8 demi-journées réparties sur 4 jours**.

Lors de la consultation lancée par la ville, 79% des parents et 93% des directeurs d'écoles se sont déclarés favorables au retour à la semaine de 4 jours. Les conseils d'écoles ont également voté à 98% pour cette organisation.

En conséquence, la ville d'Amiens a décidé de modifier l'organisation du temps scolaire et périscolaire pour la rentrée 2018 et l'ensemble des temps d'intervention des différents personnels mobilisés (enseignants, animateurs, agents d'entretien, de restauration...) ont donc été revus.

Les équipes d'animation mobilisées dans les accueils de loisirs seront calibrées en tenant compte du nombre d'enfant accueillis et conformément au cahier des charges « label de qualité » et de la convention « Plan Mercredi ».

- **26 accueils du matin** accueillant chaque jour **295 enfants**
- **41 accueils de loisirs du soir** accueillant quotidiennement **1 172 enfants**
- **31 accueils de loisirs du mercredi** rassemblant **1 258 enfants** par jour

Ces temps d'accueil mobilisent **31 directeurs, 31 directeurs adjoints** et **102 animateurs permanents**.

LES OBJECTIFS 2019

Poursuivre la qualification et la diversification des activités des accueils périscolaires dans le cadre du PEDT afin de contribuer à la Réussite Educative des jeunes Amiénois en développant de nouveaux partenariats avec l'université de Picardie autour des langues et des mathématiques.

Maintenir la qualité de l'accueil et d'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les structures d'accueils collectifs (convention de partenariat avec deux associations SATED et APEA pour enfants autistes et le centre hospitalier P. Pinel) en renforçant la formation de nos équipes d'animation. Une procédure et des outils en direction de nos professionnels et des familles sera mise en place afin de faciliter l'inclusion des enfants au sein de nos structures collectives.

Maintenir une offre sur l'ensemble du territoire Amiénois en matière d'accueils périscolaires et extrascolaires.

BUDGET

INVESTISSEMENT

- PPI Travaux accueils de loisirs/ CP 2019 :
350 000 €

FONCTIONNEMENT

- Pool renfort de **7** animateurs pour l'encadrement des enfants porteurs de handicap :
172 000 €
- Actions, animations spécifiques :
202 000 €
- Subvention association Bleu ciel :
255 000 €

LA JEUNESSE

LE CONTEXTE

Le Projet Éducatif Global Municipal conforté par le Pacte pour l'Emploi et l'Innovation et le Pacte pour le Bien Vivre ainsi que la récente désignation d'Amiens au titre de Capitale Européenne de la Jeunesse 2020 définissent les orientations de la Politique Jeunesse du territoire. Cette stratégie s'articule autour de 4 axes majeurs :

1. L'employabilité des Jeunes
2. Les Jeunes, Acteurs de la Cité
3. L'inclusion des Jeunes exclus
4. Une citoyenneté européenne affirmée

LES OBJECTIFS 2019

Réunir et animer les instances de pilotage et d'animation d'Amiens For Youth

Pour les 4 axes du projet, sur la base du dossier Amiens CEJ 2020 et également de la restitution des ateliers et discussions des 20 et 21 septembre 2018 - Amiens For Youth, Acte 1, établir en partenariat le plan d'actions pour 2019 et 2020. Concrètement, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre du dossier de candidature Amiens CEJ 2020.

Organiser en septembre 2019 Amiens For Youth, Acte 2 comme étant un évènement à rayonnement national.

BUDGET

FONCTIONNEMENT

▪ **132 000 €**

Soutien aux actions associatives

▪ **213 500 €**

Actions jeunesse (Pass' Ton Permis, Stages de révision, Coffee Break, Conseil des Jeunes Amiénois, activités d'été, animations de proximité, ateliers théâtre et musiques actuelles,...)

▪ **315 000 €**

Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse (actions nouvelles, événements)

LA JEUNESSE

L'année 2019 est celle du 1^{er} grand événement Amiens For Youth 2020. En effet **en novembre**, notre ville accueillera les **5 candidats et** leurs délégations au cirque Jules Verne pour **la cérémonie d'annonce du titre Capitale Européenne de la Jeunesse 2022**. En plus de ces délégations, le COMEM (CONseil des MEMbres) environ 200 représentants des organisations jeunesse de toute l'Europe se réunira comme à son habitude les jours suivants la cérémonie dans la ville organisatrice.

Cet événement marque le lancement européen de l'année Capitale Européenne de la Jeunesse 2020. Il sera l'occasion pour notre ville de montrer qu'elle compte sur notre continent.

Par ailleurs, **9 animateurs jeunesse** répartis sur les **5 secteurs de la ville** interviennent au quotidien auprès des jeunes amiénois. Ils les accueillent et les orientent vers les structures adaptées à leurs besoins et les accompagnent si nécessaire dans leurs démarches.

Ils développent également des actions en direction et avec les jeunes tout au long de l'année (actions été, chantiers jeunes, ...) et participent aux actions ou manifestations organisées par les partenaires associatifs (fête de quartier, formation, emploi...). Ces actions de proximité mobilisent **94 000 € par an**.

LA VIE SCOLAIRE ET RESTAURATION

LE CONTEXTE

81 écoles publiques, 10 266 élèves. Le nombre d'enfants scolarisés sur la commune est en légère baisse.

Le plan travaux concernant la rénovation des écoles et la sécurisation des entrées des établissements se poursuit.

Le dispositif de réussite éducative prend place désormais dans l'appel à projet du contrat de ville.

Les travaux de mise en conformité de la cuisine centrale se poursuivent avec la reprise des vides sanitaires.

7 000 repas sont servis en moyenne par jour. Un repas végétarien est proposé une fois par semaine. Dans certains restaurants des écoles, après avoir mené des pesées afin de mesurer le gaspillage alimentaire, des actions sont proposées et les équipes bénéficient d'un accompagnement dans la démarche Zéro Déchet / Zéro Gaspi.

LES OBJECTIFS 2019

- Poursuivre l'implication de la collectivité sur les actions menées en temps scolaire afin de contribuer à la réussite éducative de tous les enfants.
- Poursuivre les travaux de rénovation des écoles avec entre autres dans la programmation 2019 **les travaux nécessaires au dédoublement des classes de CE1 en REP.**
- Poursuivre les travaux avec l'inspection académique sur la carte scolaire pour accompagner les flux de population tout en garantissant de bonnes conditions de réussite éducative.
- Faire vivre le dispositif de réussite éducative avec le nouveau projet partagé définie pour faire face à l'augmentation et à l'évolution des besoins.
- En matière de restauration scolaire, renforcer la valorisation des produits locaux bio en l'incluant dans une démarche plus générale en faveur du développement durable. Nous servons aux élèves 23% de notre volume d'achat en denrées bio et/ou local, dont le pain qui est en filière totalement locale. En plus du pain bio, le repas comporte en général 1 composante issue de produits locaux ou bio. L'objectif municipal est d'atteindre 40% en 2020.
- Doter la cuisine centrale d'une légumerie afin de se donner les moyens de réaliser nos objectifs.

BUDGET

INVESTISSEMENT

- PPI travaux écoles/CP 2019 :
2 950 000 €
- PPI travaux cuisine centrale/CP 2019 :
300 000 €

FONCTIONNEMENT

- Soutien aux actions développées en temps scolaire ;
Classes découvertes,
80 000 €
Fête de Noël des écoles,
184 000 €
Subventions projets des écoles,
100 000 €
Déplacement des élèves,
330 000 €
- Soutien aux actions développées en temps scolaire ; Dispositif de Réussite Éducative,
100 000 €
- Restauration scolaire et municipale y compris le personnel de la cuisine centrale et de Fauga, **4 188 000 €**

LES SERVICES À LA POPULATION

LE CONTEXTE

La Ville poursuit son effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement tout en maintenant des objectifs de qualité, de sécurité juridique et de facilité d'accès au service public.

LES OBJECTIFS 2019

Poursuivre la mise en place de procédures facilitant l'accès au service public pour les administrés

Afin de faciliter le traitement de certaines démarches pour les citoyens et les rendre plus accessibles, la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle a transféré certaines compétences, jusqu'alors dévolues à l'autorité judiciaire, aux officiers de l'état civil.

- Les demandes de changement de prénom.
- L'enregistrement des déclarations de pacte civil de solidarité (PACS), de leur modification et de leur dissolution relèvent désormais de la compétence de l'officier de l'état civil du lieu de résidence des partenaires et non plus de celle du greffier du tribunal d'instance.
- La poursuite du développement de la vérification dématérialisée des données de l'état civil via le dispositif gouvernemental COMEDec (COMmunication Electronique des données de l'Etat Civil), qui, après les demandes de passeport et les demandes d'actes des notaires, s'est étendu en 2018 aux demandes de carte nationale d'identité. Il vise à terme à simplifier l'ensemble des démarches des administrés.

CHIFFRES-CLÉS

- **74 430** électeurs répartis dans **71** bureaux de vote
- **8** cimetières et **1** crématorium
- Plus de **37 600** concessions sur Amiens dont **4 800** pouvant être reprises
- **185 000** appels traités par le CIP en moyenne par an
- **56 000** demandes d'actes d'état civil traitées en moyenne par an (pôles accueil compris)
- Plus de **12 000** personnes recensées tous les ans par **40** agents recenseurs

LES SERVICES À LA POPULATION

Obtention de labélisations pour les services de la collectivité mettant en avant la qualité du service rendu

L'obtention du Label Responsabilité Sociale fin 2016 induit un maintien des audits intermédiaires du Centre d'Informations au Public pour le maintien de cette labélisation. Cet audit a eu lieu en 2018 avec un maintien de notre labélisation. L'effort sera maintenu sur 2019.

La Gestion de la Relation Citoyen prend son essor avec notamment la mise en service du logiciel ELISE où plus de 3 000 signalements ou de réclamations ont été enregistrés pour l'année 2018. L'année 2019 devrait voir ce nombre encore augmenter.

La collectivité a déterminé une politique Qualité visant la satisfaction des usagers et l'optimisation des services, notamment par la mise en place d'un système de management de la qualité et la valorisation du savoir-faire des agents.

En 2018 s'est déroulée l'organisation d'un audit blanc permettant de dresser un bilan de notre organisation et de mettre en exergue les éventuels dysfonctionnements. 2019 sera l'année de la prise en compte de ces conclusions pour amener la collectivité vers la labélisation Marianne et la labellisation ISO 9001 nouvelle mouture.

Mise en place d'un plan d'actions au sein des cimetières amiénois

L'année 2019 verra l'achèvement des travaux de réfection des allées entrepris au cimetière de la Madeleine. Les crédits de paiement de l'autorisation de programme d'un montant de 1 500 000 € votée en 2016 seront consacrés en 2019 et les années suivantes à la rénovation des voiries du cimetière de La Madeleine ainsi qu'à la construction d'équipements funéraires (columbariums, jardins d'urnes, zones de dispersion des cendres, terrains communs) pour répondre aux besoins de la population.

BUDGET

- Dépenses de fonctionnement (hors crématorium et hors personnel)
2 125 000 €
- Montant d'heures supplémentaires demandé dans le cadre des élections européennes
35 000 €
- Dépenses d'investissement
300 000 €
- Recettes (estimation hors crématorium)
717 000 € environ

LES SERVICES À LA POPULATION

L'abandon progressif de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les cimetières conduit à expérimenter de nouvelles approches au cimetière Petit Saint-Jean, notamment en remplaçant certaines allées gravillonnées, qui nécessitent un désherbage important, par des plantations de vivaces, de plaines fleuries ou engazonnées. Ces méthodes d'entretien nouvelles, qui nécessitent une communication auprès de la population, seront étendues à terme à l'ensemble des cimetières de la ville.

Enfin, la politique de reprise des concessions est poursuivie afin d'assurer une rotation suffisante des sépultures et répondre ainsi aux demandes d'inhumation sans nécessité d'étendre l'emprise des cimetières existants.

Recensement et élections

L'année 2019 verra se dérouler une nouvelle campagne de recensement ainsi qu'un tour d'élection pour les élections européennes le 26 mai 2019.

LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ

LE CONTEXTE

L'amélioration de la tranquillité publique, la promotion de la citoyenneté et le renforcement de la prévention sont les grands enjeux identifiés par la délégation sécurité et tranquillité publique afin d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des amiénois.

LES OBJECTIFS 2019

1. L'amélioration de la tranquillité publique

La poursuite de la professionnalisation de la police municipale (PM)

L'organisation plus transversale a été renforcée par la mise en place d'un Règlement Interne Opérationnel [RIO] et l'application d'une procédure opérationnelle propre au service permettant un suivi en temps réel des missions confiées aux agents de PM par les différents services et partenaires de la collectivité. Ainsi, ce sont près de 350 suivis de missions actuellement menés par le service.

Des efforts notables ont été consentis et seront maintenus en 2019 afin d'améliorer le parc automobile du service PM et de doter les agents

des équipements de protection individuelle indispensable au contexte actuel (caméras, GPB...). La PM a également reçu l'agrément de la préfecture pour un armement de CAT B. De ce fait, en 2019 la totalité des équipes d'intervention et de nuit seront en mesure d'utiliser le Lanceur de Balles de Défense (LBD).

Des études sont en cours de finalisation pour relocaliser le poste de secteur sud afin d'apporter des conditions de travail améliorées aux agents et des accueils publics à la hauteur des attentes concernant ce service. La relocalisation de ce poste, ainsi que celle du CSU et des équipes centralisées sera effective en 2019 au square Friant. Le nouveau CSU permettra le déploiement d'un nouvel outil de supervision en remplacement de l'actuel.

La création d'une brigade verte

Compte tenu des enjeux de prospérité, la police municipale a intégré une brigade verte de cinq agents ayant pour mission de lutter notamment contre les dépôts sauvages et les déjections canines. Assermentés depuis le mois d'octobre les agents vont pouvoir pleinement assumer

CHIFFRES-CLÉS

- **4** médiateurs et **1** chef d'unité dédié
- **86** agents de police municipale
- **79** agents chargés de la surveillance de la voie publique.
- **20** personnels administratifs y compris placiers et brigade verte
- **35** points école surveillés quotidiennement
- **5** postes de police municipale
- **105** caméras de voie publique

LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ

l'ensemble du spectre de leurs missions. 2019 sera donc l'année où cette unité va pouvoir répondre aux besoins des amiénois.

Des actions spécifiques menées dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance

L'année 2019 verra la poursuite d'actions menées dans le cadre du CISPDP visant les conduites dangereuses des « deux roues » motorisées et les occupations des halls d'immeubles, problématiques récurrentes.

La commission Gens du voyage, créée à l'échelle de l'agglomération en 2017, poursuivra ses travaux dans l'objectif d'améliorer la coordination entre les différentes instances compétentes, et d'accompagner les communes concernées dans leurs démarches en cas de stationnement illicite.

La poursuite de l'extension du système de vidéosurveillance de voie publique

À l'été 2018, la ville d'Amiens compte 105 caméras de voie publique (260 caméras bâtiments

communaux) contre 63 à la fin de l'année 2014. L'extension et la modernisation du système municipal de vidéosurveillance de voie publique, la modernisation des parkings en ouvrage, la sécurisation des bâtiments, équipements et des espaces municipaux et métropolitains sont autant d'actions qui sont menées sur la période 2016-2020, par la mise en œuvre de deux autorisations de programme de près de 3 M€ pour Amiens et de 1 M€ pour Amiens-Métropole.

Le développement du plan de gestion de la vie nocturne

L'année 2019 sera tournée également vers la gestion de la vie nocturne, priorité politique. La mise en œuvre du plan de gestion de la vie nocturne sera appuyée par des actions vers les commerçants et les consommateurs afin d'améliorer la situation sur le terrain. Le partenariat avec la Police Nationale et la Préfecture sera renforcé avec une présence appuyée de la PM en période estivale sur Saint-Leu/Centre-ville, des actions de prévention seront mises en place avec les commerçants et les associations d'étudiants.

BUDGET

■ INVESTISSEMENT

1 190 000 €
dont **950 000 €**
pour les aménagements du site Friant

■ FONCTIONNEMENT

8 873 520 €

■ Recettes fourrières

180 000 €

■ Foires et marchés

560 000 €

LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ

Cellules de veille : actions coordonnées, réponses globales

Organisées sur chaque secteur de la ville d'Amiens, les cellules de veille ont vu le renforcement de la coordination entre les différents services et acteurs locaux. Une charte de confidentialité permettant l'échange d'informations à caractère nominatif, adoptée au Conseil municipal, a créé les conditions pour le partage d'informations visant à une meilleure prise en compte des difficultés des familles. En corollaire de ces cellules un observatoire de la délinquance est en cours de réalisation et permettra d'alimenter des outils de gestion de nos actions.

2. Le renforcement de la prévention

Le recours à la médiation

Les missions prioritaires de l'unité médiation ont été redéfinies en 2018:

- Présence aux sorties des collègues ;

- Suivi des actions de médiation résultant des cellules de veille.

Le partenariat avec les établissements scolaires a été renforcé et les médiateurs ont également participé aux temps forts organisés par le service prévention-médiation ou autres services et associations. Ces actions seront poursuivies en 2019.

Des actions de prévention à destination des conducteurs de deux-roues

La prévention des débordements lors de certains mariages

La prévention des risques majeurs

La Ville poursuit son travail de sensibilisation de la population aux risques majeurs. Ainsi, tout en conservant son format actuel, le Document d'information commune sur les risques majeurs (DICRIM) sera réactualisé et mis à la disposition du public. Les interventions pédagogiques dans les écoles seront poursuivies.

LA TRANQUILLITÉ ET LA SÉCURITÉ

L'année 2019 comme l'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre du programme d'actions de sensibilisation au risque d'inondation définies dans la Stratégie Locale de Gestion des Risques Majeurs.

En matière de protection des populations, le SGR participera, en collaboration avec les secteurs, à la mise en place des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) dans les structures périscolaires et les crèches : il s'associera aux exercices éventuels réalisés par ces structures et les dotera de mallettes de première urgence (crédits d'équipements). Comme chaque année, deux exercices seront organisés pour maintenir en condition opérationnelle le Plan Communal de Sauvegarde. Le déploiement des sirènes d'alerte des populations sera poursuivi en collaboration avec les services préfectoraux.

Les travaux de comblement de l'ancienne carrière située sous l'avenue Charles de Gaulle ont été réalisés en 2018 (AP cavités instables : 450 000€). 40 000 € (AP Bouches incendie) seront consacrés à l'entretien et au remplacement des points d'eau incendie défectueux. Le square Friant est traité en priorité car le débit sur ce site est insuffisant pour assurer une défense incendie telle qu'attendue.

La sécurisation des manifestations publiques et des rassemblements de personnes dans un contexte d'état d'urgence durable restera une priorité du service avec l'objectif double de faire le maximum pour maintenir les événements festifs, culturels, sportifs... qui se tiennent sur le territoire amiénois tout en limitant le coût de cette sécurisation pour notre collectivité. De même, le SGR continuera d'œuvrer avec ses partenaires pour s'assurer que les Etablissements recevant du public amiénois ne présentent pas de risque pour le public.

L'ESPACE CITOYENNETÉ ET VIE SOCIALE

LE CONTEXTE

L'Espace Citoyenneté a pour vocation d'être un lieu de coordination d'échanges et de rencontres entre habitants, associations, professionnels et acteurs institutionnels destiné à impulser, mettre en réseau et coordonner les différentes initiatives et partenariats afin de créer des synergies.

LES OBJECTIFS 2019

L'Espace Citoyenneté se donne pour objectifs de pérenniser et développer :

- Le **Point d'Accès au Droit (P.A.D)** dont la vocation est de favoriser l'accès au droit et répondre aux besoins d'information des habitants, associations, collectifs, professionnels et institutions ou les orienter vers les structures et services compétents,
- Le **dispositif « Voisins Solidaires »** qui a pour vocation de développer les solidarités de voisinages,
- La **fête des voisins** en tant qu'outil de création de lien et de promotion du bien vivre ensemble,
- Le **prêt d'expositions** en direction notamment des établissements scolaires,
- L'**organisation de conférences** axées sur la promotion de la citoyenneté,

CHIFFRES-CLÉS

- Accueil en 2018 plus de **1 100** personnes dans les **12** permanences du Point d'Accès au Droit (PAD),
- **38** expositions en 2018 sur plus de **300** jours
- Subvention en 2018 **22** projets associatifs pour un montant total de **53 500 €**

BUDGET

- FONCTIONNEMENT
131 625 €

LA PROXIMITÉ

En plus des budgets votés pour les « gros » investissements inscrits dans le cadre des Autorisations de Programme (rénovation des écoles, restaurants scolaires, crèches, rénovation des bâtiments administratifs, accessibilité, squares ludiques...), les 5 secteurs disposent au total d'une dotation annuelle de 2, 520 M€ destinée à traiter les demandes récurrentes et/ou urgentes de la vie quotidienne des habitants dans le but d'améliorer leur cadre de vie (propreté, entretien des espaces verts, mobilier urbain, squares ludiques), faciliter leurs démarches administratives à travers les 5 pôles accueils, à maintenir en bon état le patrimoine de la Ville dans chacun des secteurs.

BUDGET

Les dotations de proximité se répartissent comme suit :

- Secteur Centre
478 000€
- Secteur Nord
502 000€
- Secteur Sud
560 000€
- Secteur Est
508 000€
- Secteur Ouest
472 000€

LA PROXIMITÉ secteur Centre

LE CONTEXTE

L'amélioration du cadre de vie, des conditions d'accueil des administrés et des agents, ainsi que du traitement des demandes des usagers sont les grands enjeux identifiés par la délégation de proximité du secteur centre.

LES OBJECTIFS 2019

1. L'amélioration du cadre de vie

La direction de proximité du secteur centre s'est engagée depuis plusieurs années maintenant dans une démarche globale visant à accroître la réactivité des services en matière de nettoyage, de désherbage et d'amélioration de la qualité des espaces publics. Ces objectifs seront poursuivis en 2019.

- **Poursuite des opérations propreté, ajustement des fréquences de nettoyage aux besoins constatés sur le terrain et lutte contre les dépôts sauvages.**

Le « Printemps de la place Gambetta » ou le nettoyage des voies piétonnes à l'occasion de la rentrée de septembre sont désormais des rendez-vous récurrents connus de tous. Le quai Bélu et la place du Don feront eux aussi désormais l'objet d'une opération récurrente dès 2019.

- **Augmentation du fleurissement et mise en place d'une gestion raisonnée des espaces verts**

BUDGET

INVESTISSEMENT

773 000 €

dont **478 000 €**

de dotation de proximité

295 000 €

de travaux dans les écoles

FONCTIONNEMENT

1 930 000 €

LA PROXIMITÉ - secteur Centre

Des démarches de gestion différenciée seront entreprises dans divers endroits notamment au parc de la Hotoie. Le fleurissement par des jardinières sera poursuivi et même étendu en particulier sur le quartier Saint-Leu.

Un effort particulier sera porté sur le désherbage des voies publiques.

• **Réhabilitation et amélioration de certains espaces publics**

Près de 20 000 € seront dépensés pour la rénovation ou l'acquisition de nouveaux mobiliers urbains.

L'aire de jeux du square Jules Bocquet sera complètement réhabilitée avec l'installation d'un jeu d'ampleur sur le thème Jules Verne avant l'été, pour un montant de 340 000 €.

Les bras de Somme qui traversent le centre-ville feront eux aussi l'objet de travaux d'entretien importants (faucardage, nettoyage des murs de soutènement, enlèvement des embâcles...)

2. **L'amélioration des conditions d'accueil des administrés et des agents ainsi que du traitement des demandes des administrés**

• **Poursuite du plan de modernisation et de réhabilitation des bâtiments communaux**

De nombreux équipements municipaux et métropolitains feront l'objet d'investissements importants, notamment :

- Isolation et réfection partielle de la toiture de l'école maternelle les verrières (85 000 €)
- Travaux d'isolation et de couverture au niveau du gymnase et du restaurant scolaire de l'école primaire Saint Leu (210 000 €)
- Création de sanitaires PMR au bâtiment du baillage (40 000 €)

• **Amélioration des réponses apportées aux administrés**

La mise en place du numéro unique du secteur centre a permis d'accroître considérablement la réactivité de la direction de proximité dont les équipes en régie sont déployées quotidiennement sur le secteur centre.

CHIFFRES-CLÉS

- **265** postes
- **153** bâtiments municipaux à entretenir (dont **7** groupes scolaires, **6** restaurants scolaires, **5** centres de loisirs, **4** crèches, **1** halte-garderie, Hôtel de ville et ses annexes...)
- **8** squares et **2** kiosques
- **54 km** de trottoirs à entretenir et nettoyer
- **311** bancs publics
- **60** distributeurs de sacs canins
- **440** corbeilles de ville

LA PROXIMITÉ - secteur Centre

Nombre d'interventions traitées par les équipes en régie (sources ASTECH / ELISE / ACCESS):

	2016	2017	1/01/2018 > 31/09/2018
Bâtiment	1 674	1 887	1 429
Nettoiemnt	395	407	372
Voirie	450	334	325
Espaces Verts	98	105	74

Fréquentation accueil de la mairie du secteur centre (2017) : plus de 100 000 personnes

• Activités sociales d'accompagnement :

Activités RSA: instructions RSA, DSP, convocations, bilans et CER, mises en demeure	963
Mesures liées au logement (dossiers DALO, mesure d'insertion par l'habitat, AFID...)	47
Dossiers d'épicerie solidaire	11
Fiche de prescription vers partenaires institutionnels	629

• Domiciliation :

Instruction de toutes les demandes de domiciliation sollicitées par des usagers sans domicile auprès du Pôle Accueil :

nombre de demandes de domiciliations instruites en 2017 par le Secteur Centre	nombre de demandes de domiciliations validées en comité
372	351

▪ Chèques alimentaires 2017
64 460 €

▪ Activités RSA
163 nouveaux allocataires
47 contrats engagements réciproques (contre 16 en 2017)

LA PROXIMITÉ - secteur Centre

Les principales activités des démarches administratives de l'Hôtel de Ville :

Chiffres principaux :

- Cartes Nationales d'Identité :

Demandes de Cartes d'identité instruites par l'Hôtel de Ville en 2017	Demandes de Cartes d'identité instruites par l'ensemble des secteurs 2017	Ratio des cartes d'identités traitées par le Centre sur la totalité en 2017
3 929	10 973	35,80%

Le Secteur Centre a instruit en 2017 **3 929 demandes de CNI, soit 35,8% des CNI instruites par l'ensemble des Secteurs.**

Comme depuis toujours, les usagers sont attachés à faire cette démarche auprès de ce qu'ils considèrent comme « la mairie centrale »

- Passeports :

Demandes de passeports instruites par l'Hôtel de Ville en 2017	Demandes de passeports instruites par l'ensemble des secteurs en 2017	Ratio des passeports traités par le Centre sur la totalité en 2017
4 078	9 897	41,20%

Le Secteur a instruit **4 078 demandes de passeports, soit 41,20 % du total des passeports instruits par la ville d'Amiens.**

LA PROXIMITÉ

secteur Est

LE CONTEXTE

Les 194 agents qui composent les équipes du secteur Est sont engagés au quotidien pour mettre en œuvre la politique de proximité qui comporte plusieurs enjeux :

- Entretien et améliorer le cadre de vie (bâtiments, espaces publics)
- Traiter dans les meilleurs délais les demandes des usagers (responsables d'équipements, habitants, Comités de quartier)
- Assurer des meilleures conditions d'accueil des administrés et des agents
- Développer les gestes et les pratiques éco-responsables dans le quotidien.

LES OBJECTIFS 2019

1. Entretien et amélioration du cadre de vie :

- Développer la politique d'entretien des différents établissements recevant du publics (écoles, gymnases, mairie etc ...) pour à la fois moderniser, sécuriser mais aussi améliorer les conditions d'accueil et produire à terme des économies en terme de gestion (passage en LEDES, isolation, conformité, accessibilité etc.).
- Faire évoluer les fréquences d'intervention des équipes du nettoyage pour permettre une meilleure réactivité notamment face aux incivilités (dépôts sauvages, déjections canines etc.) mais aussi dans le traitement des « mauvaises herbes ».
- Poursuivre les opérations « propreté » en associant davantage les acteurs de terrain (comités de quartier, écoles etc.).
- Finaliser le renouvellement du mobilier urbain et prendre en compte les demandes émergentes (type barbecues extérieurs, terrains de pétanque etc.).

BUDGET

■ INVESTISSEMENT

1 062 000 €
dont **503 000 €**

de dotation de proximité

559 000 €

de gros travaux dans les écoles
et centres de loisirs

■ FONCTIONNEMENT

1 340 000 €

LA PROXIMITÉ - secteur Est

2. Traitement des demandes des usagers :

- Améliorer la qualité d'accueil du public notamment en mairie de secteur par des actions de formation et de sensibilisation pour obtenir le label « Marianne ».
- Développer et optimiser l'accompagnement social des usagers en lien avec les différents partenaires.
- Réduire les délais de réponse et de traitement des demandes par une meilleure articulation entre les différents intervenants : CIP, chargé de clientèle et intervenants de terrain.
- Contribuer à la réduction de la fracture numérique par la mise en place d'un ou plusieurs « tiers lieu numérique » (médiation et inclusion numérique).

3. Développement des gestes et des pratiques éco-responsables :

- Implanter dans chaque restaurant scolaire, des tables de tri dans le cadre du projet « zéro déchet », « zéro gaspillage dans l'esprit du projet éducatif de territoire ».
- Poursuivre et étoffer la politique d'entretien des espaces verts de façon différenciée et développer les techniques alternatives de désherbage.
- Accentuer l'appropriation par les agents et les différents acteurs de terrain du tri sélectif (papier, verre, vêtements etc ...).

CHIFFRES-CLÉS

- Voirie
207 interventions
- Nettoyement
358 interventions

LA PROXIMITÉ secteur Nord

LE CONTEXTE

Ce sont 370 agents titulaires qui gèrent et entretiennent :

- 24 écoles maternelles et élémentaires. À la rentrée 2018, 3 ouvertures et 6 dédoublements de classe ont mobilisé le pôle Action éducative pour aménager, parfois dans un délai très court, les classes ; celles-ci sont désormais au nombre de 159.
- 2 crèches
- 2 Centre Animation Jeunesse
- 11 centres de loisirs
- 14 structures sportives auquel il faut ajouter 8 plateaux sportifs et 23 aires de jeux
- des espaces publics très étendus dont 100 hectares d'espaces verts dans lesquels figurent le parc Saint-Pierre et les plaines Saint-Ladre. En 2018, Le nettoyage des espaces publics de la Citadelle est venu également s'ajouter aux espaces publics à garder propre ; cet espace nécessite aujourd'hui une intervention

quotidienne tout comme le parc Saint-Pierre.

- 4 nouvelles communes ont rejoint la communauté d'agglomération portant à 9 le nombre de communes du territoire Nord. Viennent donc s'ajouter aux équipements publics de la ville : 9 établissements culturels, 14 structures sportives d'intérêt communautaire.
- En 2019, 2 nouvelles aires de jeux (transférés du parc de l'OPAC), une nouvelle salle associative de 250m² (dénommée la Pléiade) vont venir s'ajouter au patrimoine à entretenir.

Le départ progressif des agents en contrat aidé présents au service du nettoyage et des espaces verts amène à retravailler nos modes de gestion et d'intervention, avec une attente forte des habitants.

BUDGET

■ INVESTISSEMENT

1 187 000 €
dont **497 000 €**

de dotation de proximité

690 000 €

de gros travaux dans les écoles
et Centres de loisirs

■ FONCTIONNEMENT

2 510 000 €

LA PROXIMITÉ - secteur Nord

LES OBJECTIFS 2019

Dans un contexte compliqué qui réunit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement et en même temps qu'un élargissement des équipements publics à entretenir, la direction Nord s'attache à mettre en place une organisation efficiente qui détermine des priorités d'interventions, qui gère les espaces de manière différenciée, qui est réactive et à l'écoute par rapport aux besoins des usagers et des habitants.

- Continuer à expliquer aux habitants la nécessité tant d'un point de vue écologique et sanitaire de gérer les espaces verts de manière différenciée tout en répondant à certains besoins : entrées de ville, fréquentation importante de la plaine St ladre... Ainsi en 2019, notre cartographie de gestion différenciée sera revue pour trouver le bon compromis entre écologie, moyens humains et appréciation des habitants.
- Réfléchir à la bonne adaptation des ouvertures des services aux besoins des usagers et mettre en place une organisation qui répond aux besoins comme les demandes croissantes d'aides sociales et améliorer la qualité d'accueil du public notamment par des actions de formation et de sensibilisation pour obtenir le label « Marianne ».

- Dans un quartier à forte densité de population, aux problèmes sociaux et économiques variés, les équipes du secteur nord souhaitent continuer à offrir des accueils de péri-scolaires de qualité mettant en œuvre des projets concertés avec les enseignants dans l'intérêt éducatif des enfants, développer des actions envers la jeunesse pour la mobiliser, valoriser son implication dans des projets qui rejaillissent également sur l'image des quartiers.
- Suivre particulièrement des chantiers de travaux d'envergure pour respecter les délais, les budgets, assurer la sécurité et minimiser les nuisances pour les habitants et les élèves :
 - Les extensions des écoles Lesot maternelle, La Paix primaire, Pigeonnier Maternelle
 - La construction du bâtiment destiné à accueillir l'Alco
 - les travaux pour accueillir dans l'ancienne école la rose des sables la Ludothèque Créa'lud qui verra ainsi sa surface de jeux et d'accueil multiplié par trois
 - La requalification du Colvert : nouveaux logements et commerces

CHIFFRES-CLÉS

▪ **207** corbeilles

▪ **33** parkings à vélo

▪ **206** bancs

PROXIMITÉ secteur Ouest

LE CONTEXTE

L'amélioration du cadre de vie et des conditions d'accueil des administrés (qu'il s'agisse des familles, des enfants, des agents, des clubs, des associations ou des comités de quartier), figure au titre des enjeux essentiels identifiés par la délégation de proximité du secteur ouest.

Cet axe de la politique municipale se réalise à l'échelle du secteur grâce au travail collaboratif services de proximité/services centraux.

Dans un contexte économique et budgétaire difficile il faut pour nous permettre d'atteindre raisonnablement les objectifs fixés sur la ville ou sur la métropole, réfléchir sur nos pratiques ...

LES OBJECTIFS 2019

1. L'amélioration du cadre de vie avec la poursuite des axes déjà mis en œuvre :

- **Les opérations Plan Propreté** qui déploient des équipes pluridisciplinaires dotées de moyens matériels importants **vont se poursuivre et s'accroître.**
- **L'application des zéro produits phyto sanitaires** pour l'entretien des espaces publics nécessite la remise à plat des méthodes de travail et de trouver des « solutions » alternative car les démarches de gestion différenciée déjà entreprises trouvent leurs limites (insatisfaction des riverains).

2. L'amélioration de la qualité des espaces publics :

De gros travaux de voirie en cours métamorphosent le quartier Etouvie avec le projet de restructuration des Coursives et l'arrivée du BHNS.

BUDGET

■ INVESTISSEMENT

602 000 €
dont **467 000 €**
de dotation de proximité
135 000 €
de gros travaux dans les écoles
et centres de loisirs

■ FONCTIONNEMENT

2 490 000 €

PROXIMITÉ - secteur Ouest

• **Poursuite de la mise à niveau des mobiliers urbains :**

En 2019, plus de 30 000 € seront consacrés à la rénovation ou l'acquisition de nouveaux mobiliers. L'accent sera mis sur la création de parkings vélos indispensables au développement modal de transport sur la ville : 143 épingles pour 40 nouveaux emplacements.

• **Les aires de jeux (25 000 €) :**

- La restructuration du parc Bonvallet,
- La création de l'aire dans la plaine Varlin (Projet ANRU).

• **Entretien des ouvrages d'art :** deux édifices méritent une remise à niveau :

- Passerelle du Petit Marais
- Passerelle de l'école Faubourg de Hem

3. Maintien en état du patrimoine et travaux dans les équipements ville et métropole :

Des travaux seront réalisés en 2019 qui intègrent :

- L'accessibilité des équipements,
- L'amélioration de l'acoustique,
- L'amélioration thermique des bâtiments pour répondre aux nouvelles normes (isolation, passage en éclairage LED, automatisation des allumages, optimisation des circuits de chauffage et des plannings de chauffe).
- La recherche **des économies d'énergie**. (Exemple : des études et des travaux conduisant à une diminution très substantielle des consommations d'eau et permettant le suivi des consommations devraient être mis en place.)

Les montants consacrés aux travaux sont :

- 472 000 € sur le budget Ville,
- 522 000€ sur le budget Métropole pour la Communauté Ouest dont 232 000 € pour le Secteur Ouest.

PROXIMITÉ - secteur Ouest

4. La qualité du service public : les conditions d'accueil et le traitement des demandes des usagers et/ou administrés

• Au sein du pôle accueil :

- Optimisation du nouveau gestionnaire de file.
- Amélioration des délais de réponse aux demandes des habitants et du traitement de leurs sollicitations grâce aux outils numériques (Elise, ASTECH)

- **Au sein du pôle action éducative** : Les travaux entrepris dans les structures éducatives permettent de garantir à chaque enfant les meilleures conditions matérielles d'accueil tout en assurant un suivi du projet éducatif du territoire, en lien avec l'Éducation Nationale.

LA PROXIMITÉ secteur Sud

LE CONTEXTE

Les 238 agents qui composent les équipes du secteur Sud sont engagés au quotidien pour mettre en œuvre la politique de proximité qui comporte plusieurs enjeux :

- Entretien et amélioration le cadre de vie (bâtiments, espaces publics)
- Traiter dans les meilleurs délais les demandes des usagers (responsables d'équipements, habitants, Comités de quartier)
- Assurer des meilleures conditions d'accueil des administrés et des agents
- Développer les gestes et les pratiques éco-responsables dans le quotidien.

LES OBJECTIFS 2019

1. Entretien et amélioration du cadre de vie :

- Développer la politique d'entretien des différents établissements recevant du publics (écoles, gymnases, mairie etc ...) pour à la fois moderniser, sécuriser mais aussi améliorer les conditions d'accueil et produire à terme des économies de gestion (passage en LEDS, isolation, conformité, accessibilité etc.).
- Faire évoluer les fréquences d'intervention des équipes du nettoyage pour permettre une meilleure réactivité notamment face aux incivilités (dépôts sauvages, déjections canines etc.) mais aussi dans le traitement des « mauvaises herbes ».
- Poursuivre les opérations « propreté » en associant davantage les acteurs de terrain (comités de quartier, écoles etc.).
- Finaliser le renouvellement du mobilier urbain et prendre en compte les demandes émergentes (type barbecues extérieurs, terrains de pétanque etc ...).

BUDGET

■ INVESTISSEMENT

1 087 000 €
dont **555 000 €**
de dotation de proximité

532 000 €
de gros travaux dans les écoles
et centres de loisirs

■ FONCTIONNEMENT

1 667 000 €

LA PROXIMITÉ - secteur Sud

2. Traitement des demandes des usagers :

- Améliorer la qualité d'accueil du public notamment en mairie de secteur par des actions de formation et de sensibilisation pour obtenir le label « Marianne ».
- Développer et optimiser l'accompagnement social des usagers en lien avec les différents partenaires.
- Réduire les délais de réponse et de traitement des demandes par une meilleure articulation entre les différents intervenants : CIP, chargé de clientèle et intervenants de terrain.
- Contribuer à la réduction de la fracture numérique par la mise en place d'un ou plusieurs « tiers lieu numérique » (médiation et inclusion numérique).

3. Développement des gestes et des pratiques éco-responsables :

- Implanter dans chaque restaurant scolaire, des tables de tri dans le cadre du projet « zéro déchet », « zéro gaspillage dans l'esprit du projet éducatif de territoire ».
- Poursuivre et étoffer la politique d'entretien des espaces verts de façon différenciée et développer les techniques alternatives de désherbage.

- Encourager la création de nouveaux jardins partagés (ex : secteur Elbeuf).
- Accentuer l'appropriation par les agents et les différents acteurs de terrain du tri sélectif (papier, verre, vêtements etc ...).

AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

Fréquentation mairie P. ROLLIN

Accueil démarches administratives	2016	2017	1/01/2018 > 31/09/2018
Personnes reçues	22 318	23 250	21 000
Nombre de demandes traitées	34 318	35 712	25 854

Nombre d'interventions traitées sur demandes (sources ASTECH / ELISE / ACCESS)

	2016	2017	1/01/2018 > 31/09/2018
Bâtiment	1 596	1 776	1 176
Nettoient	400	414	349
Voirie	568	314	234
Espaces Verts	103	126	79

A large, stylized graphic of a leaf or flower in shades of red and pink, positioned in the upper right background of the page.

2

**UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ
ET ATTRACTIF**



UN TERRITOIRE ÉQUILBRÉ ET ATTRACTIF

2019 sera l'année de la finalisation des projets engagés qui redessinent la ville avec la mise en service du BHNS au printemps, la livraison de programmes de logement attendus dans les ZAC notamment.

En complémentarité avec Amiens Métropole, la ville poursuivra la politique de soutien à l'habitat redéfinie pour mieux rejoindre aux objectifs et au contexte actuel.

La signature du Programme National de Rénovation Urbaine début 2019 permettra d'accélérer la transformation des quartiers Nord, Etouvie et Pierre-Rollin.

LOGEMENT POUR TOUS

LE CONTEXTE

La Ville d'Amiens met en œuvre sur son territoire la politique de l'habitat métropolitaine en orientant son action autour de trois enjeux :

- Le développement d'une offre de logements attractive et diversifiée, en veillant à la mixité sociale et en favorisant les parcours résidentiels,
- Améliorer le parc de logements existant, par un soutien au parc public, qui représente 1/3 des logements sur le territoire communal, dans un souci d'adaptation aux besoins de ses habitants et de réduction de la facture énergétique
- Répondre aux besoins en logement des personnes ayant des besoins spécifiques, en tenant compte du besoin des ménages les plus en difficulté et des besoins liés au vieillissement de la population.

Les actions entreprises depuis 2015 ont permis de renouer avec des objectifs de construction à hauteur des ambitions fixées par la Métropole (à la Ville), en proposant une offre nouvelle de logements locatifs sociaux et d'hébergement à hauteur des objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) voté en décembre 2011 et en comblant le manque de logements en accession et en locatif privé.

LES OBJECTIFS 2019

Favoriser l'accès au logement et à l'hébergement des personnes les plus modestes :

La Ville d'Amiens a concouru à la réalisation de 336 logements locatifs sociaux en 2018. Pour 2019, ce sont 500 logements qui seront financés, avec le souci permanent de favoriser le développement de résidences à taille humaine, dans les quartiers déficitaires ou dans les secteurs en développement (quartier gare, Paul Claudel ou Intercampus).

Favoriser le parcours résidentiel en proposant des logements en accession aux ménages modestes :

La Ville a décidé en 2015 de doubler l'aide métropolitaine aux acquéreurs de logements Prêt social de location-accession sur le territoire communal. Depuis la mise en place du dispositif, la Ville a soutenu 178 logements sur un objectif de 195 sur 3 ans. Face au succès rencontré, ce dispositif sera prolongé jusqu'en 2020, permettant ainsi le doublement des objectifs initiaux. Pour 2019, ce sont 100 logements qui seront financés.

BUDGET

INVESTISSEMENT

28 700 000 €

pour 2016/2020

FONCTIONNEMENT

234 000 €

en dépenses dont

72 000 €

pour la gestion des terrains familiaux

LOGEMENT POUR TOUS

La Ville d'Amiens a en outre décidé de favoriser le développement de logements en accession dans les quartiers NPNRU, en accordant une aide de 8 000 € par logement qui sera réservé jusque fin 2020, dont la moitié est financée par la Région Hauts-de-France.

Enfin la Ville d'Amiens devrait compléter le prêt à taux zéro national pour l'acquisition de logements neufs par 45 ménages modestes/an sur 3 ans, doublant ainsi le PTZ métropolitain créé pour la même période.

Améliorer le confort des logements locatifs sociaux existants :

Par un dispositif d'aides visant à soutenir les projets de réhabilitation améliorant la performance thermique, favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, la Ville a accompagné les projets de réhabilitation de 870 logements sociaux, et en financera plus de 700 en 2019 dont les programmes inscrits

dans la future convention NPNRU (environ 2 500 logements réhabilités sur 10 ans).

Améliorer les conditions d'habitat des gens du voyage sédentarisés :

La Ville d'Amiens dispose de terrains qu'elle loue à des familles vivant à l'année en caravanes : ce sont à ce jour une vingtaine de ménages qui sont concernés. Certains ménages aspirent à une forme d'habitat plus sédentaire, tout en souhaitant conserver leur caravane pour la vie quotidienne. L'opération de 7 logements adaptés aux besoins spécifiques de leurs habitants après quelques mois nécessaires au montage financier du projet et aux études de faisabilité dans un contexte ayant considérablement évolué, sera financée en 2019.

LE COMMERCE

LE CONTEXTE ET OBJECTIFS 2019

La mise en service du BHNS et les aménagements urbains renforcent l'attractivité du centre-ville d'Amiens.

En 2019, nous accompagnerons les commerçants pour qu'ils puissent tirer le meilleur parti de ces travaux pour développer le commerce de centre-ville.

Sont donc prévus les crédits nécessaires pour l'accompagnement du volet commerce du projet de BHNS et le développement d'une opération FISAC Centre-Ville d'AMIENS, soit une enveloppe totale de 0,30 M€. Sont également inscrits, 10 000 € pour aider l'association des commerçants non-sédentaires à relancer l'attractivité des marchés de plein vent.

Les actions de renforcement et d'études liées au développement commercial de la cité sont maintenues et intégrées dans le budget. De même, les crédits indispensables au développement de l'accompagnement de la modernisation des entreprises, comme l'aide TPE, sont également inscrits au budget d'Amiens Métropole en charge du développement économique.

Les aides aux associations de commerçants sont désormais portées par le budget ville, notamment 120 000 € à destination de la Fédération des commerçants de centre-ville qui œuvre au renforcement commercial du cœur de notre cité.

BUDGET

- Fédération des commerçants du centre-ville d'Amiens
120 000 €
- Syndicat des commerçants non sédentaires : **10 000 €**
- Divers
30 000 €
(dont FISAC - Label Amiens - communication - adhésion centre-ville en mouvement - plateforme franchiseur / franchisé, Vitrine numérique pour les commerçants)
- Étude commerce
20 000 €
- Investissements : création d'un sas d'entrée halle au frais / fisac
125 000 €
- **25 500 €**
pour Go Trade (projet Interreg)

L'ACTION INTERNATIONALE

LE CONTEXTE

Amiens Métropole a formalisé, dans son institution, l'action européenne et internationale grâce à une **Mission Europe et International**. Se positionner au niveau de l'international contribue à mettre en place une **stratégie d'attractivité de notre territoire et de son rayonnement à l'étranger**. Cette stratégie est le résultat d'une démarche partenariale entre les secteurs du développement économique, du tourisme, de la culture, de la communication, de l'urbanisme, de la jeunesse....

Les interventions de l'équipe s'inscrivent dans les objectifs stratégiques de l'action européenne et internationale au travers de ses différents rôles :

- d'animateur d'équipe, de réseaux et de territoires
- d'accompagnateur des porteurs de projets
- de responsable des accords de coopération
- de veille, de recherche de financements pour les projets de la collectivité
- de contributeur à la stratégie d'attractivité et de rayonnement du territoire

Elle s'organise autour de trois actions principales :

- La **coopération européenne**
- La **coopération internationale**
- La **participation à des réseaux européens et internationaux**

CHIFFRES-CLÉS

RECETTES :

▪ **1,8 M€**,

concernant **10** projets européens.
(Période 2012-2015) encaissés dans les différentes directions de la collectivité.

- Recettes attendues pour l'accompagnement des projets d'Amiens et d'Amiens métropole (Période 2017-2019)

2 coopérations internationales :

50 000 € de recettes (Agence de l'eau Picardie Artois et Agence française de Développement, dépôt d'un dossier dispositif FICOL).

- Valorisation du temps des agents de la mission et des agents des autres services sur les projets européens.

Des partenaires internationaux présents sur 5 continents (Afrique, Amérique du Nord, Asie, Australie, Europe). Collaboration avec la direction générale et les 4 directions générales adjointes d'Amiens Métropole.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 :

▪ **8 000 €**

L'ACTION INTERNATIONALE

LES OBJECTIFS 2019

La Mission internationale articule son action autour de **5 objectifs** :

1. Optimiser les financements européens et internationaux, être en veille sur toutes les thématiques, appels à projets et fonds spécifiques.

La Mission internationale valorise les projets des directions par son action transversale et permet de bénéficier de nouvelles recettes. Elle concentre son action sur la coopération territoriale européenne (programmes INTERREG/fonds FEDER) et les programmes sectoriels de l'Union Européenne (ERASMUS +, Horizon 2020, Europe Créative, etc...). Communiquer et transmettre les informations, échanger sur les bonnes pratiques, mettre en place des démarches communes et accompagner des services sont les maîtres mots de la Mission.

2. Promouvoir la destination Amiens et son territoire, en valorisant l'offre culturelle, économique et touristique auprès des partenaires étrangers.

Toutes les actions, la ville, le territoire métropolitain, sont menées dans le but de faire rayonner la ville, le territoire métropolitain et de renforcer plus largement l'attractivité de son territoire notamment avec la participation au groupe de réflexion « action internationale et attractivité » du territoire mis en place par Cités Unies France.

3. S'appuyer sur les réseaux locaux, nationaux, européens et internationaux.

La Mission représente la ville et la métropole dans plusieurs réseaux pour partager ses savoir-faire et participer aux débats sur les grands enjeux qui la concernent (EUROCITIES, CUF, AFCCRE...).

4. Accompagner et encourager les directions mais aussi les entreprises locales, associations et partenaires à développer leurs activités à l'international...

L'objectif et le défi sont de faire connaître, en interne et auprès de l'ensemble des habitants, l'action internationale de la ville et la métropole. La Mission est un relais pour engager le dialogue auprès des habitants à ce sujet via les instances

L'ACTION INTERNATIONALE

de la démocratie locale et le tissu associatif.

5. Mettre en place des actions publiques pour la ville et la métropole, participer à des événements d'envergure.

Dans le cadre de ces objectifs généraux la mission internationale va mettre en place les actions et défis suivants en 2019 :

- Participation à l'appel à projet européen 2019 « **Smart cities and communities** » ;
- Mise en œuvre du label européen « **Amiens, Capitale européenne de la jeunesse 2020** »;
- Mise en place et suivi du projet INTERREG France Manche Angleterre, **GO TRADE (recettes escomptées: 20 033.33 + 37 688.04= 57 721.37 soit 39 827,74 €)** ;
- Mise en place et suivi du projet INTERREG France Manche Angleterre, **PONTOON (recettes escomptées: 17 815.21 + 36 494,38= 54 309.59€ soit 37 473.62€)**;
- Poursuivre et développer les échanges Amiens - **Nador** (Maroc) ;
- Poursuivre et développer les échanges Amiens – **Santa Catarina** (Cap Vert) volet deux formation, dépôt d'un dossier de financement FICOL auprès de l'AFD; accueil de nouveaux stagiaires cap verdiens au Service de l'eau d'Amiens ; Accord pédagogique entre une école amiénoise et une école de Santa Catarina ;
- Poursuivre et développer les échanges Amiens – **Mianyang** (Chine, éducation, économie tourisme, culture, smart city) ;
- Suivi de l'accord de coopération entre **Amiens (Australie)** et **Amiens** (Anzac Day, éducation, culture, économie, tourisme);

LA POLITIQUE DE LA VILLE

LE CONTEXTE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, publiée le 21 février 2014, a défini de nouvelles méthodes de travail pour la politique de la ville et une géographie prioritaire plus resserrée dans un souci d'optimisation des moyens. Dès 2014, **Amiens Métropole a fait partie des 12 sites préfigurateurs des nouveaux contrats de ville** et a dû relever ce défi majeur. Un an après, le 20 février 2015, l'Etat, le Conseil Régional de Picardie, le Conseil Départemental de la Somme, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens signaient le Contrat de ville 2015-2020 et s'engageaient dans une politique de développement social et urbain pour les 6 quartiers prioritaires (Amiens Nord, Etouvie, Marcel Paul/Salamandre, Philéas Lebesgue/Condorcet, Pierre Rollin et le quartier des Parcheminiers) autour de **5 axes stratégiques clairement identifiés** :

- **Axe 1** : L'accès à l'emploi, l'insertion, le développement économique et la création d'entreprise
- **Axe 2** : La réussite éducative de la maternelle à l'âge adulte, la lutte contre le décrochage scolaire et la réaffirmation du rôle éducatif des parents
- **Axe 3** : Renouvellement urbain, habitat et qualité du cadre de vie
- **Axe 4** : Prévention, santé et tranquillité publique
- **Axe 5** : Sport et Culture vecteurs de cohésion sociale

La Direction de la Politique de la Ville a pour objectif de piloter et coordonner, avec ses partenaires, l'ensemble de cette stratégie d'intervention.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

LES OBJECTIFS 2019

La Politique de la Ville au sein d'Amiens Métropole sera marquée par **3 enjeux majeurs en 2019** :

- 1. La signature de la convention ANRU** au 1^{er} trimestre 2019, un passage en comité d'engagement étant programmé le 16 janvier.
- 2. Le démarrage de 2 projets emblématiques** du renouvellement urbain des quartiers prioritaires amiénois : les projets Colvert et Coursives. **Le projet de restructuration de l'îlot Colvert** va s'engager au plan opérationnel tout en début de l'année 2019 avec le lancement de la construction du pôle commercial sous maîtrise d'ouvrage de l'EPARECA. S'inscrivant dans la même dynamique de projet, Amiens Métropole engage près de 4 millions d'euros pour ce projet (principalement dédiés aux rachats de cellules commerciales, à des travaux préparatoires et d'accompagnement du projet (déplacement de réseaux, aménagements pour la relocalisation du marché de plein vent). Le coût total du projet (création d'un nouveau centre commercial par l'EPARECA, aménagement des espaces publics par Amiens Métropole dont le déplacement du marché) s'élève à près de 15 M d'€.

Le projet des Coursives se poursuit, notamment avec l'achat de cellules commerciales nécessaires à la maîtrise foncière du site. La ville d'Amiens investira près de 3 M d'euros sur l'année 2019 pour engager ce projet majeur du renouvellement urbain d'Etouvie (transformation de l'avenue de la Commune de Paris et création d'une nouvelle voie au niveau de l'avenue du Pays d'Auge).

3. La réalisation de la programmation annuelle du Contrat qui fait suite au lancement de l'Appel à projets 2019 du Contrat de Ville mobilisant à hauteur de 1,5 M€ le budget métropolitain et destiné à soutenir des actions répondant aux 5 axes stratégiques du Contrat de Ville. L'enveloppe budgétaire entre les principaux partenaires financeurs du Contrat s'engagera très certainement aux montants indiqués ci-après :

- **1 500 000 €** versés par Amiens Métropole
- Etat : **1 318 000 €**
- Conseil Départemental : **droit commun** à mobiliser
- Conseil Régional : crédits spécifiques pour chaque EPCI disposant d'un Contrat de Ville, celui d'Amiens Métropole bénéficiant de **122 000 €** en fonctionnement et **135 000 €** en investissement.

BUDGET

- AP restructuration des coursives

16 700 000 €

et Crédits de Paiement 2019 :

3 150 000 €

- AP restructuration du Colvert :

13 120 000 €

et Crédits de Paiement 2019 :

3 000 000 €

- **255** opérations soutenues en 2018 au titre du Contrat de ville

LES ESPACES PUBLICS

La qualité des espaces publics et leur adaptation aux besoins des Amiénois sont des préoccupations prioritaires pour notre collectivité.

Depuis 4 ans, nous avons choisi de conduire avec la Métropole des projets majeurs de modernisation de ces espaces visant à maintenir des facilités de circulation tout en proposant une offre alternative avec le développement du BHNS qui deviendra opérationnel au printemps 2019.

Nous avons accompagné cette formidable évolution pour une politique dynamique de stationnement reposant à la fois sur :

- un stationnement en ouvrage facilité grâce à d'importants travaux de modernisation des parkings amiénois favorisant l'appétence des habitants et des visiteurs ;

- un maintien du stationnement de surface en centre ville avec une tarification très attractive et une évolution majeure dans le mode de paiement de celui-ci ;

- le développement d'un stationnement résidentiel. Après sa mise en œuvre sur Saint-Pierre en 2018, le secteur de Sainte-Anne sera élargi et Henriville Nord concerné dès le début de 2019. Nous permettrons ainsi aux riverains de continuer à bénéficier de places à proximité de leur logement tout en facilitant la rotation des véhicules.

BUDGET

- Stationnement en surface

500 000 €

- Participation au budget annexe stationnement

650 000 €

- Parkings en ouvrage (budget annexe)

1 370 000 €

LES ESPACES VERTS

LE CONTEXTE

Le patrimoine des espaces publics est conséquent sur la ville d'Amiens. Les équipements internes de production sont vétustes. Il y a lieu de s'attacher à les moderniser pour les rendre plus efficaces tout en assurant un entretien de nos espaces plus raisonné. Un travail conjoint avec les secteurs (responsable du fleurissement et des tontes) est à opérer pour assurer des prestations de qualité tout en rendant le retour de la nature en ville possible.

AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

L'opération permis de fleurir est un véritable succès, et sera confortée en 2019.

Le développement de l'agriculture urbaine et du pastoralisme va être mis confronté. L'entretien de certains espaces (citadelle) nécessite également de revoir notre mode de fonctionnement et d'être audacieux.

LES OBJECTIFS 2019

Il convient de livrer notre nouvel outil de production, de lancer les études sur le renouveau du jardin des plantes et d'engager un travail avec les secteurs sur les nouvelles méthodes et l'organisation pour conserver notre ville 4 fleurs !

Pour les squares ludiques, une programmation pluri-annuelle a été bâtie pour maintenir un niveau de qualité de l'ensemble de nos squares. Il convient donc de la pérenniser.

CHIFFRES-CLÉS

INVESTISSEMENT

- Délocalisation du jardin des plantes :
2 200 000 €
- Squares ludiques modernisation :
280 000 €
- Fleurissement pérenne :
110 000 €
- Équipement des jardins familiaux :
150 000 €

FONCTIONNEMENT

- Parcs et jardins
740 000 €

VOIRIE - INFRASTRUCTURE

LE CONTEXTE

Le patrimoine des espaces publics est conséquent sur la ville d'Amiens. En effet, il y a 350 km de voirie ville avec l'ensemble des accessoires qui les composent. Dans une politique de gestionnaire avisé, il convient de dépenser juste et au bon moment. Une coordination fine avec l'ensemble des autres gestionnaires et concessionnaires est évidemment nécessaire. Enfin un retour sur investissement est particulièrement attendu pour un effet direct sur les limitations de dépense de fonctionnement suite à la livraison des espaces.

LES OBJECTIFS 2019

Après une forte programmation sur la modernisation des espaces publics depuis le début du mandat, l'année 2019 sera consacrée à la finition de ces travaux de modernisation attendus par les amiénois et à des aménagements indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble des projets.

La collectivité poursuivra par ailleurs ses programmes de modernisation des ouvrages d'art, de l'éclairage public et d'effacement des réseaux. Elle finalisera la modernisation du système complet des bornes piétonnes mises en place en centre-ville.

BUDGET

INVESTISSEMENT

- Modernisation des ouvrages d'art :
740 000 €
- Opération d'aménagement (dont modernisation du domaine routier) :
5 700 000 €
- Modernisation de l'éclairage public :
500 000 €
- Effacement des réseaux :
200 000 €
- Bornes piétonnes
180 000 €

FONCTIONNEMENT

1 680 000 €

LA PROSPECTIVE ET LES AMÉNAGEMENTS URBAINS

LE CONTEXTE

La Direction Prospective et Maîtrises d'Ouvrage urbaines (DPMO), au travers de ses trois composantes, est chargée d'articuler approche prospective et définition concrète des projets. Aménager le territoire métropolitain, accompagner les processus de transformation urbaine et de mise en oeuvre des projets, consistent à la fois à construire la stratégie du développement urbain et manager les opérations d'urbanisme et de construction en résultant en lien avec la SEM et la SPL dans les ZAC Ville (Paul-Claudiel et Intercampus) ou métropolitaines (Gare-la-Vallée et Renancourt).

L'Atelier d'Urbanisme, Architecture et Paysage (AUAP) alimente les réflexions et assure une expertise en matière de projet urbain et de thématiques urbaines (développement durable, densité, espaces publics,...). Il pilote les études urbaines, architecturales et paysagères, projetées à différentes échelles (études prospectives, de stratégie, d'opportunité, de faisabilité, de programmation).

Le Service Ingénierie et Pilotage Opérationnel des Projets (SIPOP) assure le management d'opérations de construction ou de réhabilitation d'équipements pour les

différentes directions (culture, sport, patrimoine, enfance, jeunesse...). Des dossiers transversaux pour lesquels le fonctionnement en mode projet est la règle, en particulier dans le cadre de projets complexes tels que la rénovation du Musée de Picardie, la requalification du Parc zoologique ou la réalisation du dépôt de bus métropolitain.

De plus, le SIPOP représente les collectivités et intervient auprès des aménageurs, dans le cadre des opérations concédées. Il a également en charge le pilotage d'opérations d'aménagement réalisées en régie (requalification urbaine et commerciale de l'îlot du Colvert, restructuration de l'îlot des Coursives, Fosse au lait, ...).

Le Service Archéologie préventive d'Amiens Métropole (SAAM) agit sur l'ensemble de la métropole amiénoise, notamment pour le SIPOP ou la Direction des Espaces Publics. Il réalise, en amont des opérations publiques ou privées, les diagnostics et les fouilles nécessaires à la prise de décision. Le SAAM conseille les chefs de projet, gère l'interface avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et communique régulièrement aux publics les résultats de ses activités (expositions, conférences, etc.).

BUDGET

- **12 300 000 €**
Participations 2019 aux ZAC (Ville et Métro) répartis ainsi :
- Intercampus
6 470 000 €
- Paul Claudiel
néant
- Gare la Vallée
5 330 000 €
- Renancourt
500 000 €
- Montant de l'étude environnementale PLU inscrit en 2019
63 000 €

LA PROSPECTIVE ET LES AMÉNAGEMENTS URBAINS

1. En 2019, va s'engager le process de révision du SCOT qui fixera le cadre des aménagements à venir. Cette démarche sera initiée par le Pôle Métropolitain.
2. Il est proposé de lancer en 2019 **la démarche d'évaluation environnementale du PLU**, sous forme d'accord cadre, permettant d'identifier différentes missions. En effet, d'une part, le PLU approuvé en 2006, n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, d'autre part, les lois GRENELLE I et II, et plus récemment les nouveaux décrets d'application, ont renforcé la nécessité de mettre en place cette démarche.
3. La ville d'Amiens a choisi en 2016 de s'inscrire dans le cadre de la 14^e session du concours European, ayant pour thème « villes productives », en proposant comme site d'études la zone d'activité (ZA) de Montières.

Les études à mener en 2019 porteront sur la programmation économique du site, la programmation et les prescriptions relatives au « parc des berges » comprenant des propositions d'actions de préfiguration, les prescriptions urbaines et paysagères afférentes à « l'axe ouest » (av. G. Pompidou)

et au site de l'ancienne station d'épuration de Montières, propriété de la ville d'Amiens et engendreront l'organisation d'un workshop.

4. La connaissance du foncier est un enjeu majeur et préalable à toute démarche de projet, qu'il s'agisse d'un projet de territoire ou d'un projet d'aménagement. La gestion des questions foncières se situe au croisement de compétences diverses et nécessite notamment une connaissance et une capacité d'analyse du territoire, une vision prospective de son évolution potentielle, une technicité, une approche juridique...

L'AUAP doit porter ces actions au sein d'Amiens pour travailler en transversalité sachant que la question de l'extension du secteur d'intervention de l'EPF Nord-Pas-de-Calais sera posée en 2019.

CHIFFRES CLÉS

- AP Coursives
16 700 000 €
- AP Musées
29 380 000 €
- AP Parc Zoologique
28 240 000 €
- AP Médiathèque Etouvie
4 300 000 €

LA PROSPECTIVE ET LES AMÉNAGEMENTS URBAINS

SIPOP

L'année 2019 sera notamment marquée par :

- la livraison du nouveau dépôt de bus métropolitain à Rivery,
- le démarrage des travaux du nouveau centre commercial sur le site du Colvert (Quartiers nord),
- le démarrage des travaux de construction des pôles commercial et de santé de l'îlot des Coursives à Etouvie,
- le démarrage des travaux de rénovation du Pavillon bleu, futur restaurant du parc zoologique, en janvier ainsi que les livraisons de la zone « Archipels » dont la fauverie puis la zone « Rivages »,
- la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre de la médiathèque d'Etouvie,
- la réouverture du musée de Picardie, agrandi et rénové.

SAAM

L'année 2019 verra notamment :

- la remise des rapports afférents aux diagnostics de BOREALIA 2 (plus de 100 ha) et d'un secteur d'extension du pôle Jules Verne situé sur Boves (35 ha), ainsi qu'aux fouilles des terrains situés d'une part rue de la Résistance, d'autre part rue de la Vallée (Orange Bank) ;

la réalisation de diagnostics déjà identifiés : plateau ferroviaire de la ZAC Gare la vallée, secteur du « village des écoles » à Etouvie, site dénommé « des Antiquaires » à Saint-Leu ... ;

- la réalisation de fouilles sur des secteurs ayant fait l'objet de diagnostics en 2018, dont le site d'implantation de la future nouvelle salle des musiques actuelles à Saint-Leu ;
- la poursuite des opérations de surveillance des travaux du réseau de chaleur.

Au titre de leurs compétences respectives, les trois services accompagneront la SPL Amiens Développement dans la mise au point du projet lauréat de la consultation « Une vallée idéale » et dans la contractualisation des engagements du groupement VINCI/DUVAL.

LE RÉSEAU DE CHALEUR ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

LE CONTEXTE ET OBJECTIFS 2019

Le réseau de chaleur urbain est délégué à Amiens Énergies qui est une société d'économie mixte à opération unique depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le réseau se déploiera à terme sur 45 km. La démarche commerciale ayant été un succès des extensions non prévues initialement seront nécessaires.

Les travaux engagés portent essentiellement sur l'artère principale du réseau depuis la rue Alexandre Dumas jusqu'aux sites de production de l'espace industriel nord.

En 2019 de nouveaux centres de production d'énergies renouvelables seront réalisés, il s'agit :

- d'une installation de pompes à chaleur sur le rejet d'Ambonne et dans le parking Gare la Vallée
- d'une centrale de production de chaleur par biomasse chemin de Vauvoix.

Le site Cogélyo sur l'espace industriel nord sera connecté au réseau et le co générateur du Coliseum sera mis en service.

L'essentiel du réseau sera alors mis en chauffe en octobre 2019.

Ainsi le taux d'énergie renouvelable supérieur à 50% permettra une baisse du taux de la TVA des abonnés de 20% à 5,5 %.

Par ailleurs, grâce à la redevance d'occupation du domaine public versée par la SEMOP, nous engagerons une politique de soutien aux travaux d'économie d'énergie des logements des habitants en y consacrant une nouvelle AP de 800 000 €.

Enfin, la rénovation énergétique des bâtiments publics sera poursuivie avec un crédit inscrit de 536 500 €.

BUDGET

- Redevance d'occupation du domaine public **340 000 €**
- Montant total des travaux **82 000 000 €**
- AP Travaux d'économie d'énergie habitat privé **800 000 €**

CHIFFRES CLÉS

- **45 km** de réseau

A large, bold, white number '3' is positioned on the left side of the image. The background is a solid red color with a faint, stylized floral or leaf pattern in a lighter shade of red.

**DES SERVICES SUPPORTS
PERFORMANTS ET OPTIMISÉS**



DES SERVICES SUPPORTS PERFORMANTS ET OPTIMISÉS

Le cadrage budgétaire fixé en début de mandat sera naturellement respecté dans la poursuite des efforts réalisés depuis 2014 :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- haut niveau d'investissement ;
- endettement et fiscalité maintenus.

Dans ce triple objectif, nos équipes sont modernisées et mobilisées chaque jour au service des Amiénois. 2019 permettra de tirer les conséquences positives :

- de la création début 2018 d'une direction des achats qui conduit un travail de fond dans la définition de nos besoins et la conduite de tous nos contrats et marchés.
- des actions engagées vers la transition énergétique avec un raccordement progressif au réseau de chaleur urbaine.
- de la feuille de route numérique prescrite pour les années à venir.
- des actions RH conduites en terme d'organisation, de mobilisation des compétences et de qualité de vie au travail.

LES ACHATS

LE CONTEXTE

Les achats publics représentent aujourd'hui en France 10% du PIB. Depuis le 1^{er} avril 2016, date de mise en application de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ils sont réglementés par le même texte et les acteurs publics sont soumis aux mêmes obligations notamment en matière d'intégration du développement durable. Aussi, cette nouvelle réglementation qui modernise et simplifie le droit de la commande publique offre notamment un cadre plus favorable à la performance économique de l'achat, à l'accès à la commande publique des PME, à l'innovation et à la création d'emplois.

Forts de ce nouveau cadre, les élus de la ville d'Amiens et d'Amiens Métropole ont créé, le 1^{er} janvier 2018, la direction des achats afin de s'emparer de ces nouvelles opportunités et permettre à la collectivité de **réaliser des achats davantage rationnels, vertueux et économiquement performants au juste service des politiques publiques.**

Ainsi, la direction des achats concentre son action pour l'atteinte de 3 objectifs :

- **Acheter au juste besoin au juste moment** en privilégiant une logique de résultat et non de moyens (la juste fonctionnalité du produit ou du service) et en surveillant les échéances des marchés afin de livrer dans le bon délai.
- **Acheter au bénéfice de la collectivité et de sa responsabilité sociétale** en trouvant pour chaque famille d'achat le bon équilibre de performance pour répondre aux enjeux socio-économiques et environnementaux et le traduire explicitement dans nos marchés.
- **Améliorer en continu le processus achats** en mesurant l'exécution du marché afin de vérifier la pertinence des décisions prises lors de sa construction

CHIFFRES-CLÉS

- **37** marchés à « enjeux » à renouveler (période 2019-2022).
- **15** procédures à renouveler accompagnées par la direction des Achats depuis l'expression du besoin en 2018.
- **8** recensements lancés en 2018 à l'échelle des collectivités ville d'Amiens, CCAS de la ville d'Amiens, Amiens Métropole et/ou des adhérents de l'AMCA.

LES ACHATS

TRAVAUX DE L'ANNÉE 2018

Les marchés de plus de 90 000 € HT dits à « enjeu » : Pour cette première année, le périmètre d'intervention de la direction des achats a été les marchés de plus de 90 000 € HT récurrents qui ont été identifiés par la direction des Finances comme étant la base de focalisation prioritaire.

En dehors des marchés dits à enjeux, **tous les marchés de plus de 90 000 € HT** annuel, avant envoi au service des marchés publics, doivent dorénavant avoir le visa de la direction des achats sur les plans de la technique d'achats et de la prise en compte du développement durable.

Aujourd'hui, plusieurs procédures sont en cours sur le même type de besoin (ex. : le transport avec chauffeurs) mais avec des destinations différentes (transports enfants, seniors, des jeunes, ...). Afin de **rationaliser les procédures et de traiter une famille d'achats dans son entièreté**, il est proposé de la traiter sous une seule et même procédure en proposant autant de lots que nécessaires pour répondre au besoin. La montée en puissance de la centrale d'Achats d'Amiens Métropole est aussi un moyen de rationaliser les procédures en passant une unique procédure de consultation pour l'ensemble de ses adhérents au lieu d'une pour chaque collectivité.

LES OBJECTIFS 2019

- Recenser des marchés de moins de 90 000 € HT récurrents Ce travail permettra de disposer d'une base fiable pour notamment rationaliser les familles d'achats et réduire les achats hors marché.
- Mettre en place d'un groupe de travail achats-méthodes avec tous les correspondants marchés de la collectivité
- Consolider la démarche de rationalisation des achats notamment en ce qui concerne la programmation du renouvellement du parc dans la famille d'achats des véhicules (PL VL), des gros équipements et des matériels roulants immatriculés (MRI) ; du parc du matériel espaces verts ; la rationalisation des références et des livraisons de la famille d'achats fournitures de bureau et scolaires
- Lancer une bourse d'échanges internes
- Élaborer un référentiel interne de prise en compte des préoccupations environnementales dans les marchés
- Élaborer une grille de questionnement des besoins en fonctionnement en amont de la préparation budgétaire

- **32** procédures validées en 2018 par la direction des achats (expertise techniques d'achats et prise en compte du développement durable).
- **2** marchés en cours de création : (gardiennage et sécurité, traitement des eaux des piscines).
- **3** études de dimensionnement de familles d'achats à l'échelle des collectivités ville d'Amiens, CCAS de la ville d'Amiens, Amiens Métropole et/ou des adhérents de l'AMCA (communication, alimentation, restauration pour l'Office de Tourisme).

L'IMMOBILIER ET LA LOGISTIQUE

LE CONTEXTE

La Direction de l'Immobilier et de la Logistique a été créée en 2018 après rattachement du Service des Affaires Immobilières à l'ancienne Direction des Services Techniques et du Patrimoine Immobilier.

Sa vocation principale est de garantir la bonne gestion du patrimoine immobilier de la collectivité, en lui permettant notamment de construire et mener une stratégie immobilière.

Cette démarche prendra notamment en compte les typologies d'immeubles tout en distinguant l'enveloppe et l'affectation (bureaux, ateliers techniques, scolaire, sport, entreprises, logements, bibliothèques, activités culturelles spécifiques, ...) en répartissant les rôles (occupant/propriétaire) et les responsabilités selon les cas.

Elle vise à permettre une appréciation globale de la dépense immobilière, analysable par activité/mission de la collectivité, et ainsi optimiser les coûts de fonctionnement et d'entretien (courant ou programmé), en réponse aux enjeux énergétiques et de développement durable.

La direction est organisée autour de :

- un pôle d'Ingénierie de la Construction

- les Services Immobiliers en charge des acquisitions/ventes et des baux/conventions
- les services Logistiques gérant le Garage, les Approvisionnements, les Fêtes et événements, ainsi que le nettoyage des Tags
- une mission transversale en charge du Système d'Information Patrimonial et de la QSE
- une Cellule Administrative et Financière

LES OBJECTIFS 2019

- Finaliser les outils de recensement et de gestion du parc immobilier, par compilation des informations existantes éparses, interaction des bases de données, identification d'indicateurs manquants pour la construction de scénarios stratégiques.
- Développer un pôle d'Ingénierie de la construction intervenant tout au long de la vie d'un immeuble, de sa programmation technique et architecturale jusqu'à sa déconstruction.
- Améliorer le service rendu aux autres services et directions en interne.
- Optimiser l'exploitation et l'entretien du parc automobile

BUDGET

INVESTISSEMENT

1 430 200 €

Dont :

Rénovation énergétique :

536 500 €

Raccordement aux réseaux de chaleur :

593 700 €

Equiperment des services

300 000 €

LE NUMÉRIQUE ET L'INNOVATION

LE CONTEXTE

Amiens Métropole et la Ville se sont inscrites dans une dynamique de transformation, de modernisation de leur administration et des services qu'elles délivrent s'apparentant à une démarche d'amélioration continue.

Pour assurer la gestion de nombreux services (état-civil, inscriptions scolaires, inscription sur liste électorale, action sociale, gestion foncière et urbanisme, etc.), les Collectivités Territoriales doivent collecter des informations nominatives et organiser des fichiers manuels ou informatiques (numérisation des documents administratifs). En cela, le recours à Internet facilite le développement des télé-services locaux. Parallèlement, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéo-protection, applications biométriques, géolocalisation, etc.) aussi bien que le recours à divers logiciels destinés à faciliter les tâches quotidiennes et à optimiser la commande publique (dématérialisation des appels d'offres), et des eservices facilitant l'accès aux droits.

Les activités des services Amiens Métropole et de la Ville d'Amiens sont donc de plus en plus

dépendantes du numérique. Ces nouveaux services, pour certains déjà réalisés pour d'autres engagés, ne sont pas sans enjeu ni impact sur nos organisations, sur les stratégies de gestion, sur les finances et sur la communication avec les citoyens.

Aussi au tournant **de la numérisation de la relation « citoyen »** : **l'e-administration** (simplification administrative) est un axe important de la modernisation de l'action publique et répond à une demande effective des citoyens. La simplification des démarches administratives et l'amélioration des relations entre les administrés et l'administration constituent des finalités légitimes, sous réserve que des mesures de sécurité appropriées soient prévues et que les droits des personnes soient respectés.

Les systèmes d'information (SI) sont donc stratégiques d'une part pour garantir l'opérationnalité des processus et le traitement des flux de données et les informations produites ou reçues en interne et d'autre part pour **contribuer à la performance et à l'efficience des actions de nos collectivités.**

CHIFFRES-CLÉS

- **63** applications métier
- **1 500** appels en moyenne/ par mois au Centre de services

LE NUMÉRIQUE ET L'INNOVATION

LES OBJECTIFS 2019

- **Poursuivre la démarche de changement d'une DSI de moyens à une DSI de services**, passer d'une logique de gestion (plutôt back office) à une logique transversale.
 - GAIA, démarche d'amélioration continue et d'écoute utilisateurs « rdv trimestriels et plans d'action avec un comité utilisateurs », clarification de l'offre DSI par la mise en ligne progressive du catalogue de services).
 - PEGASE, outil de suivi des différents projets engagés par la collectivité et contribuant à la visibilité et la traçabilité des projets dans toutes ses dimensions (MOE et MOA).
- **Piloter les projets d'investissements numériques** d'une part au titre de la e-administration, d'autre part dans le développement de portails de territoire / de sites Internet présentant les différents activités culturelles et sportives d'Amiens Métropole, les opportunités économiques du territoire et les services organisés par Amiens Métropole.
- sans être dans l'exhaustivité quelques projets engagés ou à engager en 2019 : le portail citoyens (la plateforme multiservices), la carte City Pass, la billettique transport ... le système d'information décisionnel ; l'évolution ou développement d'applications métiers (bibliothèque, crèches...)
- **Consolider/ renforcer l'infrastructure informatique**, tendre vers une architecture informatique robuste, agile (en capacité d'accompagner les usages numériques futurs) et renforcer le déploiement d'outils de sécurité, des produits et prestataires de sécurité qualifiés, une capacité de gestion de crise pour réduire l'impact des potentielles agressions et minimiser les dommages ; conforter les démarches de contrôles et audits réguliers de nos systèmes (qui s'inscrivent dans le cadre du RGPD).

BUDGET

■ INVESTISSEMENTS

Budget en 2019 de la ville :

570 000 €

Budget Amiens Métropole

1 947 372 €

LE NUMÉRIQUE ET L'INNOVATION

- **Maintenir les efforts techniques pour répondre aux obligations législatives et réglementaires** en termes de dématérialisation (déjà réalisés : dématérialisation des factures, des échanges avec la Trésorerie Générale) privilégiant le zéro papier et simplifiant les échanges de données entre Amiens Métropole et les institutions, entre Amiens Métropole et ses administrés.
- **Engager une réflexion sur l'ouverture des données publiques** de notre collectivité et sur la maîtrise de leur accessibilité (open data).
- **Réviser la politique d'équipements informatiques**, téléphonie à la lecture des missions, des fonctions... en cohérence avec les préconisations du Plan de Déplacement de l'Administration [PDA], en articulation avec les travaux relatifs au bien-être au travail.
- **Encourager les démarches de mutualisation** avec les communes membres et affermir la coopération avec la Région Hauts de France (feuille numérique avec notamment le projet d'un réseau des tiers lieux) et avec le Département (via le Syndicat Mixte Somme Numérique).

LES AFFAIRES JURIDIQUES

LE CONTEXTE

La direction des Affaires juridiques et générales comporte :

- un service Juridique
- un service des Marchés publics
- un service Gestion des assemblées et des actes
- un service Archives et documentation
- un service Logistique administrative centralisée

LES OBJECTIFS 2019

1. Le service Juridique

Il a pour missions fondamentales, la défense des intérêts de la ville d'Amiens, d'Amiens Métropole et du CCAS, notamment au travers de dossiers contentieux et précontentieux, la production d'avis et d'études juridiques, les assurances et le suivi de dossiers de responsabilité, la gestion de procédures de police administrative, notamment des immeubles menaçant ruine.

Pour permettre de mandater les honoraires des avocats et des auxiliaires de justice, 60 000 € ont été sollicités, pour 2019, au titre des frais d'actes et de contentieux.

Par ailleurs, la relance des marchés publics d'assurance devrait permettre de réduire les cotisations d'assurance d'environ 20%, 500 000 € étant sollicités à ce titre pour 2019 sur le budget général de la Ville d'Amiens.

BUDGET

- Frais d'actes et de contentieux
60 000 €
- Cotisations d'assurances
500 000 €

CHIFFRES-CLÉS

- **120** marchés AMCA
- **1761** actes (Ville, Métropole, CCAS et Europamiens)
- 925** délibérations
- 661** décisions
- 175** dossiers de principe

LES AFFAIRES JURIDIQUES

2. Le service des Marchés publics

Il rédige les pièces administratives des marchés et gère les procédures pour les achats de plus de 90 000 € H.T.

La Centrale d'Achats AMCA, mise en place début 2017, connaît une montée en puissance, 120 marchés étant utilisables par ses adhérents.

Son action ne nécessite pas l'allocation spécifique de crédits.

3. Le service Gestion des assemblées et des actes

Il gère les procédures administratives relatives à la préparation des réunions des bureaux municipaux, des bureaux d'Amiens Métropole, des commissions de travail des conseils et des instances délibérantes de la ville d'Amiens et de son CCAS, d'Amiens Métropole et du comité syndical Europamiens et il participe aux réunions relatives à ces instances. Il gère également les actes pris par le maire d'Amiens, le président d'Amiens Métropole, le président du CCAS d'Amiens et le président du comité syndical Europamiens dans le cadre des délégations qui leur ont été confiées par les conseils.

Ce service a également en charge la transmission des actes au contrôle de légalité, notamment les décisions, délibérations et arrêtés.

Il anime un réseau de correspondants assemblées.

La retranscription des débats des assemblées nécessite la mise en place, pour 2019, de crédits à hauteur de 11.075 €uros pour la Ville d'Amiens.

4. Le service des Archives et de la documentation

Il est chargé de la collecte, le tri, le classement et la mise en valeur des archives produites et reçues par la ville d'Amiens et Amiens Métropole. Les magasins d'archives sont arrivés à saturation. Pour aider à trouver une solution pérenne une étude est en cours pour financer une étude sur la faisabilité de l'extension des archives sur place.

La gestion des abonnements, revues et achats d'ouvrages est effectuée par Amiens métropole au titre de la mutualisation.

5. Le service Logistique administrative centralisée

Il est chargé de la réception, la répartition, la remise du courrier et des documents internes, ainsi que l'affranchissement du courrier départ.

L'affranchissement des plis de la Ville d'Amiens est géré par Amiens métropole au titre de la mutualisation.

LES RESSOURCES HUMAINES

LE CONTEXTE

La Politique des Ressources Humaines engagée depuis plusieurs années contribue et accompagne l'évolution, la transformation et la modernisation de la collectivité. Pour cela la Direction des Ressources Humaines (DRH) ne joue plus simplement un rôle de soutien statutaire ou réglementaire, elle se mobilise dans toutes les questions relatives au développement du capital humain (montée en compétence des agents, qualité de vie au travail,...) et aux évolutions organisationnelles.

Notre politique Ressources Humaines reste confrontée à de multiples contraintes extérieures telles les mutations législatives et/ou réglementaires (profondes modifications récentes du statut dans toutes ses dimensions, prélèvement à la source, Déclaration Sociale Nominative,...), dans un contexte de :

- raréfaction des ressources qui nécessite de trouver, dans le cadre de la modernisation du service public, des leviers pour dégager de nouvelles marges de manœuvre financières et maîtriser la progression des budgets de fonctionnement ;
- préoccupation sociétale renforcée autour du respect de la personne au travail qui conduit à la prise en compte du bien-être jusque dans le cadre professionnel.

Ainsi Amiens Métropole a érigé comme l'une de ses priorités concourant à une meilleure qualité de vie au travail la mise en œuvre d'une politique Santé Sécurité au travail structurée en faveur des personnels de la collectivité. Dans ce cadre, plusieurs actions sont menées et articulées de manière à développer une culture de prévention et à mieux prévenir les risques professionnels.

CHIFFRES-CLÉS

▪ **3200** agents permanents

En 2018 (par rapport à 2017) :

▪ **24** promotions internes
(+ 26%)

▪ **293** avancements de grades
(+ 27%)

▪ **221** recrutements sur postes permanents (+ 15%)

▪ **4500 à 5000** paies par mois (agents permanents, non permanents, élus, contrats aidés,...)

LES RESSOURCES HUMAINES

LES OBJECTIFS 2019

• Au titre des actions relatives aux relations sociales et la santé au travail

- Poursuivre les engagements autour de la politique du handicap en travaillant à la définition d'une nouvelle convention triennale avec le FIPHFP
- Poursuivre les actions autour du développement d'une culture de prévention via l'organisation de journées de prévention spécifiques, garantir le suivi médical des personnels de la collectivité et les différentes actions en milieu de travail et travailler sur une nouvelle convention dans un contexte de mutation profonde des services de médecine préventive et des modalités de suivi individuel des agents (conventionnement en cours avec l'ASMIS)
- Élaborer une nouvelle charte des droits syndicaux à l'issue des élections professionnelles.

• Au titre des interventions de la Direction des Ressources Humaines, les objectifs sont de :

- être garant du respect des règles applicables dans le domaine RH,
- consolider le pilotage des effectifs et de la

masse salariale dans un contexte contraint qui s'impose à la collectivité,

- répondre avec efficacité aux attentes du management et contribuer au renforcement de la qualité de management par un soutien adapté aux besoins des managers,
- contribuer à la performance globale de l'organisation avec la maîtrise des processus participant à la structuration et à l'utilisation des compétences,
- accompagner les mutations et les processus de changement au sein des services,
- participer à la motivation, bien-être et parcours professionnel des agents,
- agir pour le développement d'un climat social favorisant l'épanouissement professionnel.

BUDGET

(services mutualisés)

■ Relations Sociales et Santé au Travail

Temps fort de la prévention :

30 000 €

Aides techniques :

25 000 € est dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, la mise en place des aides techniques préconisées par le médecin de prévention qui ne sont pas prises en charge par le FIPHFP)

Médecine préventive :

398 000 €

Convention FIPHFP :
(prothèses auditives, aménagement de poste, formation des apprentis...)

205 000 €

LES RESSOURCES HUMAINES

Ainsi l'exercice 2019 verra plusieurs projets majeurs et significatifs se réaliser, s'engager :

- La mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo
 - L'entrée en service du prélèvement à la source
 - La mise en application des nouvelles mesures liées au PPCR
 - La diffusion du nouveau référentiel des métiers
 - La définition et le déploiement de nouvelles modalités d'avancement de grade et de promotions internes
 - L'actualisation du référentiel sur le temps de travail et la détermination d'un nouveau protocole sur le Télétravail
- L'expérimentation d'un outil de dématérialisation des demandes de congés (expérimenté sur le périmètre de la DGA RESSOURCES)
 - La poursuite des travaux sur le déploiement d'une solution informatique de Gestion des Talents
 - L'installation d'une salle de formation dédiée et propre à la collectivité
 - La rédaction d'un règlement de la formation

BUDGET

- Formation et Développement des Compétences (services mutualisés) :
532 300 € dont

430 000 € pour le versement aux organismes de formation hors CNFPT

50 000 € afin de financer le plan de formation pour les managers stratégiques

- Masse salariale globale Ville

81 310 000 €

- Masse salariale globale

141 320 000 €

LA COMMUNICATION

LE CONTEXTE

- Lancement de la marque de territoire en octobre 2018.
- Développement du service Communication numérique : mise en place du nouveau site Amiens.fr début 2018, lancement d'une application mobile en novembre 2018, présence renforcée sur les réseaux sociaux (reportages vidéos par exemple), recrutement d'un Community Manager (en cours) afin d'augmenter la production de contenus et la lisibilité de la collectivité sur les réseaux sociaux.

LES OBJECTIFS 2019

• Promouvoir la marque de territoire :

Campagnes de promotion liées à l'attractivité du territoire (accompagnement d'annonces économiques, d'événements de notoriété nationale, etc...) et créations d'opérations visant à créer du lien avec les ambassadeurs. Ces activités se traduiront par de l'achat d'espaces publicitaires, de la création de signalétique Amiens naturellement, des objets promotionnels, des opérations de relations publiques, etc.

• Maintenir une distribution du JDA du mercredi au vendredi.

Le JDA comptera pour la saison 2018-2019 (septembre 2018-juillet 2019) 33 numéros (contre 39 pour la saison 2017-2018) afin de contenir les nouveaux coûts de distribution du JDA consécutifs au nouveau marché passé en été 2018. Concomitamment, dans l'objectif de poursuivre le développement de la communication numérique, l'équipe de rédacteurs redéploie donc une partie de son activité à la rédaction de contenus pour le site amiens.fr.

BUDGET

▪ Subventions Animations :
53 000€

▪ Animations/Évènements :
548 500 € au total

▪ Dont **53 000€**
pour le personnel non permanent

▪ **50 000€**
en investissement

▪ **445 500€**
pour les animations

LA COMMUNICATION

- **Enrichir les outils numériques mis en place en 2018** : développement web/application, maintenance, augmentation du nombre de vidéos réalisées (2 à 3 fois plus).
- **Veiller à la régularité de la communication de service** et amélioration continue des actions de relations publiques et de démocratie locale (stratégie affinée sur leur objet, qualité des réceptions, régularité).

Le maintien de l'ensemble des supports utiles au « faire-savoir » est indispensable, tout en renforçant et en modernisant les outils complémentaires particulièrement au service Relations publiques.

- **Conforter les démarches de communication interne** vers les agents via la publication régulière de l'Echo et l'organisation de journées réunissant les agents.

AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

2019 sera l'année de livraison des grands projets (BHNS, Musée, Zoo, Aquapole...) qui devront être accompagnés afin que les habitants de la ville, de la Métropole et ses visiteurs soient séduits par ces nouvelles offres.

DÉMOCRATIE LOCALE

LE CONTEXTE

- Visites de proximité réalisée chaque semaine sur un périmètre proposé par le comité de quartier.
- Liens avec les comités de quartier plus ou moins réguliers selon les comités.
- Opérations Bonjour Mme le Maire régulières et bien encadrées
- Balades urbaines de plus en plus diversifiées et élargies

LES OBJECTIFS 2019

- Continuer à promouvoir nos actions via les balades urbaines
- Élargir le périmètre des balades urbaines (action débutée en 2018), à la fois sur le plan géographique (Amiens métropole, communes limitrophes), mais également sur le plan stratégique : sensibiliser à l'attractivité du territoire et rendre les habitants fiers de leur ville.

- Développer la concertation numérique

Plusieurs actions de concertation ont déjà été réalisées sur amiens.fr (votes via des formulaires par exemple), ou sur les réseaux sociaux. Axe novateur à envisager notamment avec le community manager.

BUDGET

FONCTIONNEMENT

40 000 €

SUBVENTIONS

71 000 €